

PLAN DIRECTEUR DE LA DANSE PROFESSIONNELLE AU QUÉBEC 2011-2021 PHASE 2 (2016-2021)

18/09/2017

Pascale Landry, Ph. D.
Consultante spécialisée en management des organismes culturels
Étude réalisée pour le Regroupement québécois de la danse (RQD)
avec le soutien du Conseil des arts et des lettres du Québec

Actualisation et priorisation des actions

**REGROUPEMENT
QUÉBÉCOIS DE
LA DANSE**



ÉQUIPE DE RÉALISATION

Consultante

Pascale Landry, Ph. D. en administration

Assistante et responsable de la prise de notes

Marie Faija

Directrice de projet (collecte de données initiales)

Lorraine Hébert, directrice générale du RQD (jusqu'en août 2016)

Directrice de projet (rédaction et validation)

Fabienne Cabado, directrice générale du RQD (depuis septembre 2016)

Analyste et rédactrice

Pascale Landry

Responsable des communications et de la logistique

Coralie Muroi

Révisseuse linguistique

Jacinthe Harvey

Remerciements

La consultante et l'équipe du RQD tiennent à remercier l'équipe du Conseil des arts et des lettres du Québec, les représentants du Conseil des arts de Montréal, les représentants du Service de la Culture, de la vie communautaire et des relations internationales de la Ville de Québec ainsi que les acteurs du milieu de la danse et des organismes subventionnaires qui ont participé généreusement et activement à la collecte d'informations.

Un merci particulier à Lorraine Hébert, pour son apport à l'actualisation du Plan directeur.

Table des matières

Mot de la directrice générale	3
Contexte	4
Mandat	4
Préambule	4
Méthodologie	5
Actualisation des propositions d’action du Plan directeur de la danse professionnelle au Québec 2011-2021 – PHASE 2 (2016-2021).....	7
Actions prioritaires	8
Conclusion	10
Annexe 1 - Actualisation du Plan directeur de la danse professionnelle au Québec 2011-2021 – PHASE 2 (2016-2021)	12
1. Déploiement artistique	12
2. Déploiement organisationnel	19
3. Déploiement auprès des publics.....	25
4. Déploiement territorial.....	30
5. Déploiement disciplinaire	35
Annexe 2 - Participants aux rencontres tenues dans le cadre de l’actualisation du Plan directeur de la danse professionnelle au Québec 2011-2021 – PHASE 2 (2016-2021).....	43

Mot de la directrice générale

Le monde change à vive allure et nous demande une adaptation perpétuelle. Avec ou sans ressources suffisantes, il nous faut trouver les moyens de faire évoluer la discipline dans toutes ses composantes. Et faire des choix. En 2015-2016, les membres du Regroupement québécois de la danse (RQD) se sont livrés à l'actualisation du *Plan directeur de la danse professionnelle au Québec 2011-2021* et à l'exercice cruel et délicat de cibler les actions à mener prioritairement dans sa seconde phase. En ressortent les préoccupations les plus actuelles et les besoins les plus urgents alors identifiés. À l'instar du bilan partiel des actions mises en œuvre depuis 2011, cette actualisation démontre la façon dont le milieu a évolué depuis la publication de ce précieux outil que les professionnels de la danse se sont approprié. Presque entièrement menés sous la gouverne de ma prédécesseure Lorraine Hébert, ces travaux de grande ampleur ont été élaborés, conduits et finalisés par la consultante Pascale Landry. Qu'elle soit ici chaleureusement remerciée pour son professionnalisme, sa rigueur et son engagement sans faille.

Caractérisés par une détermination, une inventivité et une proactivité exceptionnelles, les membres du RQD semblent tirer encore profit de leur implication remarquable dans Les Grands Chantiers de la danse professionnelle au Québec et dans les Seconds États généraux de la danse qui ont présidé à l'élaboration du Plan directeur. L'ajout et la reformulation de plus de 80 propositions d'actions témoignent d'une compréhension collective de plus en plus acérée des ressorts de l'écologie disciplinaire et d'un souci accru de n'oublier personne.

Globalement, on insiste sur l'attention particulière à porter à la reconnaissance et au soutien d'une grande diversité d'individus, de pratiques, de cheminements, de réalités culturelles, organisationnelles, générationnelles et territoriales. On souligne la nécessité de plus de cohérence et de constance dans l'accompagnement offert aux artistes dans le continuum de leurs carrières. Et ce, de leurs premiers apprentissages jusqu'à la mise en valeur de l'héritage qu'ils laissent, bien des années plus tard, à l'histoire de la danse qui s'écrit au Québec. Tout en reconnaissant l'impact potentiellement positif du numérique, notamment sur la diffusion, on prône une meilleure intégration de la danse dans différentes sphères de la société, dont celle de l'éducation qui aurait tant à gagner en inscrivant la discipline dans les cursus scolaires. Plus que jamais, le collectif apparaît comme une pierre d'assise du développement durable dans un contexte de précarité qui perdure voire, qui se creuse, et de pénurie de main-d'œuvre préoccupante pour certains postes. Au chapitre des relations de travail, la notion d'équité sous-tend l'idée de responsabilités partagées et la volonté de développer une éthique de travail commune. On la retrouve aussi, en filigrane, derrière le souci de poser des balises et d'émettre des recommandations pour les successions afin de garantir que les montants des crédits accordés à la danse soient préservés. Valorisation de la danse, accroissement et partage des connaissances, développement des marchés, reconnaissance du rôle des agents de diffusion comptent aussi au nombre des priorités mises de l'avant. Ce ne sont pas les seuls éléments à requérir notre attention et celle de nos partenaires publics.

Ce Plan directeur actualisé reste un outil de référence majeur pour guider nos actions et défendre sans relâche les intérêts de la discipline et de tous ses acteurs. À conserver à portée de main.



Fabienne Cabado
Directrice générale du Regroupement québécois de la danse

« Nous, artistes et travailleurs de la danse, et pour le public que nous voulons toucher partout où il se trouve, nous nous engageons à faire solidairement nôtre le pari de l'avenir¹ »

Contexte

Le Plan directeur de la danse professionnelle au Québec 2011-2021² est né d'un vaste processus de réflexion et de consultation auprès des acteurs du milieu de la danse, piloté par le Regroupement québécois de la danse (RQD). Son processus d'élaboration, connu sous le nom général de « Les Grands Chantiers de la danse », a débuté en janvier 2005. Au cours de ce processus, 111 rencontres ont eu lieu et 71 participants de tous les secteurs de pratique ont pu y faire entendre leur voix. Le processus s'est conclu avec le lancement du Plan directeur de la danse professionnelle au Québec 2011-2021, en juin 2011.

À sa sortie, le Plan directeur a été présenté comme un grand projet collectif visant à tracer et baliser la voie et à mener à la réalisation d'interventions et d'actions pour transformer de façon pérenne le secteur de la danse. Couvrant 5 champs d'intervention (appelés déploiements), il visait à encourager une approche systémique du développement du secteur. Les différents acteurs et partenaires de la danse étaient appelés à s'approprier son contenu en fonction de leur propre plan d'action. S'il était précisé que le Plan directeur reposait sur une responsabilisation des différents acteurs du milieu de la danse, on y soulignait également la nécessité de l'engagement des instances gouvernementales et subventionnaires de différents paliers d'intervention³.

Le Plan directeur s'est donc voulu un outil de référence exhaustif et un guide d'intervention. Présentant un ambitieux programme de travail, il a mis en mots une vision collective de développement du secteur de la danse, sur un horizon de 10 ans, et ce, à travers 5 déploiements, 17 grandes orientations, 86 stratégies d'intervention, 127 actions et 218 moyens. Il ne comportait initialement pas de priorités.

Lancé en juin 2011, le Plan directeur a marqué un jalon dans les pratiques de développement et de concertation de secteurs culturels. Il a été reconnu par les acteurs du secteur culturel du Québec comme une initiative audacieuse, structurante et porteuse d'avenir, et il a fait école.

Mandat

En 2016, à la mi-parcours du Plan directeur de la danse professionnelle au Québec 2011-2021, le RQD a décidé d'en réaliser une actualisation et d'identifier les actions considérées comme étant des priorités d'action. Il a procédé à un travail préalable d'identification des enjeux.

La question centrale : Quelles actions devraient être des priorités pour le milieu de la danse dans les 5 prochaines années et pourquoi?

Préambule

Lors du Rendez-vous annuel des membres, et dans ce contexte d'actualisation du Plan directeur, les membres présents ont proposé l'intégration de l'énoncé suivant dans le préambule du Plan directeur :

**La sensibilité à la diversité culturelle est inhérente à tous les déploiements, orientations, stratégies, actions et moyens.
Il nous faut admettre et reconnaître la diversité culturelle dans toutes les sphères et préoccupations du milieu. Pour éviter la division et favoriser l'inclusion.**

¹ Extrait de *Solidairement nôtre*, texte voté à l'unanimité lors de l'Assemblée plénière des États généraux de la danse professionnelle du Québec, comme déclaration d'intentions pour l'ensemble de la communauté de la danse.

² Le Plan directeur de la danse professionnelle au Québec 2011-2021 sera dans la présente étude désigné par l'appellation « Plan directeur ».

Méthodologie

L'actualisation du Plan directeur et la détermination d'actions considérées comme prioritaires ont été réalisées à travers un processus consultatif reposant sur :

- La constitution de 6 groupes de discussion composés d'un total de 59 acteurs du milieu de la danse (printemps 2016);
- La consultation des membres du conseil d'administration et de personnes invitées lors d'un lac-à-l'épaule auquel ont participé 16 personnes (printemps 2016);
- La consultation des membres du RQD lors du Rendez-vous annuel des membres auquel ont participé 73 personnes⁴ (automne 2016).

La composition des groupes de discussion a été élaborée par l'équipe du RQD, appuyée par quelques membres du CA. Les choix de participants visaient la présence de représentants de différents groupes d'âge, métiers, pratiques, statuts (artistes et organismes) et une représentativité territoriale. Les groupes devaient comporter 12 à 15 personnes (voir en annexe 2 la liste des participants aux rencontres). L'absence de représentants de compagnies ou d'artistes provenant de différentes régions du Québec et de représentants de compagnies de grande taille peut avoir limité notre capacité d'identifier des actions et interventions hors Montréal ou concernant des organismes de toutes tailles.

En ce qui concerne le Rendez-vous annuel des membres de 2016, le taux de participation a été similaire aux années antérieures, soit de 14 %⁵. La catégorie de membres la plus présente a été celle des membres individuels professionnels avec 40 personnes, soit plus de la moitié des participants (57 %). Alors que cette catégorie et celle des membres stagiaires représentent respectivement 65 % et 14 % du membership du RQD, elles ne constituaient que 57 % et 6 % des personnes présentes (- 8 points d'écart, pour chaque catégorie de membres, Tableau 1). En ce qui concerne la représentativité territoriale, les organismes ou individus basés à Montréal constituaient 91 % des participants (66 personnes) alors qu'ils totalisent 82 % du membership du RQD (+ 9 points d'écart, Tableau 2).

Tableau 1 : Membres du RQD présents au Rendez-vous annuel de 2016, par types de membership

Membres par catégorie 2016-2017	Membership	Participants au Rendez-vous annuel des membres 2016	Membership	Participants au Rendez-vous annuel des membres 2016	Écart en point de %
	Nbre	Nbre	%	%	Pts
Membres individuels professionnels	326	40	65 %	57 %	- 8
Membres stagiaires	72	4	14 %	6 %	-8
Membres associés individuels	19	1	4 %	1 %	-3
Membres associés corporatifs	4	2	1 %	3 %	+2
Membres corporatifs professionnels	68	19	13 %	27 %	+14
Membres honoraires	13	0	3 %	0 %	-3
Autres	0	4	0 %	6 %	+6
Total	502	70	100 %	100 %	

⁴ La différence entre le nombre de membres et le nombre de participants s'explique par le fait qu'un membre corporatif peut avoir plus d'un représentant.

⁵ Voir annexe 2 : Membership du RQD et participation au Rendez-vous annuel des membres.

Tableau 2 : Participants au Rendez-vous annuel 2016, par régions administratives

Participants par régions administratives	Membership	Participants au Rendez-vous annuel des membres 2016 ⁶	Membership	Participants au Rendez-vous annuel des membres 2016 ⁷	Écart en point de %
Région	Nbre	Nbre	%	%	Pts
Bas-Saint-Laurent	2	0	1 %	0 %	-
Capitale-Nationale	42	5	8 %	7 %	-1
Estrie	6	0	1 %	0 %	-1
Montréal	411	66	82 %	91 %	+9
Outaouais	5	0	1 %	0 %	-1
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	1	0	0 %	0 %	-
Chaudière-Appalaches	2	1	0 %	1 %	+1
Laval	9	0	2 %	0 %	-2
Lanaudière	3	0	1 %	0 %	-1
Laurentides	4	0	1 %	0 %	-1
Montérégie	15	1	3 %	1 %	-2
Centre-du-Québec	2	0	0 %	0 %	-
Total	502	73	100 %	100 %	

⁶ La différence entre le nombre de membres et le nombre de participants s'explique par le fait qu'un membre corporatif peut avoir plus d'un représentant.

⁷ L'arrondissement des pourcentages peut entraîner de légères variations.

Actualisation des propositions d'action du Plan directeur de la danse professionnelle au Québec 2011-2021 – PHASE 2 (2016-2021)

Le Plan directeur comptait au départ 127 propositions d'action. Au cours du processus d'actualisation, 80 actions ont été ajoutées ou modifiées. Ainsi, le Plan directeur compte maintenant 207 propositions d'action. L'ensemble des propositions est présenté en annexe 1.

Intérêt et pertinence de l'actualisation

Après avoir écouté, noté, confronté, discuté, écrit et réécrit différents énoncés d'action et de moyen, il apparaît qu'il ne s'agit pas là d'un exercice de style, mais bien de l'expression d'une pensée collective qui s'est raffinée, affinée et renforcée depuis 2011. 40 % des propositions retenues par les membres sont des reformulations ou de nouvelles propositions. Ce pourcentage démontre la nécessité de l'actualisation du Plan directeur. Par exemple, en ce qui concerne la diversité, deux points majeurs ont été soulevés.

- Il est apparu clairement que les acteurs du milieu de la danse n'étaient plus à l'aise avec le grand intitulé de l'une des orientations (1.2). La proposition « Admettre la diversité des démarches artistiques » a été reformulée de manière plus affirmative et engagée : « Reconnaître la diversité des démarches artistiques en danse ».
- Le concept de diversité, incluant diversités artistiques et culturelles, s'est raffiné et propose plus clairement et plus précisément des actions et des moyens distinguant de manière plus fine la diversité des pratiques (comme styles de danse) de la diversité culturelle (comme héritages culturels et enjeux particuliers pour les artistes issus de la diversité).

Le contexte social et économique a changé : certains métiers se sont professionnalisés, les technologies ont transformé certains modes de travail ou de création, les attentes des spectateurs ou des diffuseurs se sont modifiées, etc. En ce sens, certains des moyens et des actions pour répondre aux stratégies préconisées dans le Plan directeur avaient besoin d'être adaptés.

Les nouvelles propositions ou les modifications ont ainsi permis de prendre le pouls du milieu et de faire ressortir des idées qui traversent plusieurs déploiements :

- Des préoccupations pour une plus grande ouverture et prise en compte de la diversité culturelle;
- Des préoccupations pour l'équité intergénérationnelle et un désir de transparence dans les rapports avec les organismes subventionnaires;
- Une volonté de décloisonnement et de sortir des sentiers battus autant en ce qui concerne la recherche, la production et la diffusion que dans les manières de rencontrer les publics et d'occuper les territoires;
- Une volonté d'inclusion (artistes et travailleurs culturels, différentes générations, différentes situations géographiques, diversité culturelle, communautés anglophones et francophones, etc.);
- La compréhension de la chaîne de valeur comme un tout, pas nécessairement linéaire, mais marquée par une interdépendance entre ces différents maillons (recherche, création, production, diffusion, formation et conservation);
- Une volonté de développer de nouvelles manières de penser les organisations, de développer d'autres rapports de travail et de reconnaître et mieux comprendre les différentes manières d'assumer son rôle dans un processus créatif;
- Une prise en compte des transformations sociales, économiques et technologiques en cours ainsi qu'une volonté de trouver les moyens de s'y adapter;
- Une volonté de consolider et continuer de développer la vitalité des pôles et des foyers de danse sur le territoire, en y favorisant le déploiement de toute la chaîne de valeur (recherche, création, production, diffusion, formation et conservation).

L'exercice d'actualisation du Plan directeur a aussi eu une retombée indirecte importante : il a permis de présenter et mieux faire connaître ce document à une nouvelle génération d'artistes et de rediscuter d'enjeux de la danse.

Actions prioritées

Cette section expose les actions prioritées lors du Rendez-vous annuel des membres du RQD, tenu le 22 octobre 2016. Les participants étaient invités à choisir un nombre prédéterminé et restreint de propositions d'action.

- 35 propositions d'action pouvaient être retenues, sur le total de 207;
- 14 des 35 propositions retenues sont des ajouts ou modifications au Plan directeur original (40 %);
- 11 des 35 actions prioritées sont de toutes nouvelles propositions;
- 13 des propositions retenues (37 %) l'avaient aussi été lors de l'une ou l'autre des rencontres du printemps 2016.

Tableau 3 : Propositions d'action du Plan directeur

Déploiements	Nombre de propositions du Plan directeur original	Nombre de propositions du Plan directeur actualisé	Nombre de propositions identifiées comme étant prioritaires	Nombre de propositions identifiées comme étant prioritaires (nouvelles ou modifiées)
Artistique	26	41	8	4
Organisationnel	24	42	6	3
Publics	20	35	6	1
Territoire	24	36	7	3
Disciplinaire	33	53	8	3
Total	127	207	35	14

Les 35 propositions retenues sont présentées au Tableau 4, à la page suivante.

Tableau 4 : Consensus quant aux propositions d'action 2016-2021

	Fort consensus ⁸	Consensus ⁹
Artistique	<p>1.1.6.1 Accroître les possibilités de résidence et en diversifier les formes (recherche, création, production) <i>sur tous les territoires</i></p> <p>1.2.1.2 <i>Favoriser l'expression et la reconnaissance de la diversité des pratiques de la danse au sein de la communauté professionnelle de la danse</i></p> <p>1.3.2.1 Améliorer le soutien des diffuseurs à la présentation des œuvres</p>	<p>1.1.3.1 Soutenir les périodes de ressourcement des artistes, <i>sous toutes leurs formes, tout au long de leur carrière</i></p> <p>1.2.4.1 Reconnaître les besoins spécifiques en recherche, en création, en production et en diffusion d'œuvres chorégraphiques destinées au jeune public</p> <p>1.3.4.3 <i>Soutenir les artistes, groupes ou compagnies se produisant dans des contextes non conventionnels (ex. : musées, restaurants, écoles, places publiques intérieures ou extérieures, etc.)</i></p> <p>1.4.1.1. Soutenir adéquatement les artistes dans leur développement professionnel en admettant la diversité des cheminements</p> <p>1.4.3.1 Donner aux artistes à mi-carrière les moyens de poursuivre leur développement artistique et professionnel¹⁰</p>
Organisationnel	<p>2.2.4.4 <i>Tenir compte de la transformation des pratiques de création, de la fonction d'interprète et les différentes manières de l'exercer selon la démarche ou le processus de création</i></p> <p>2.3.3.2 Trouver des solutions pérennes pour pallier l'absence de ressources administratives pour les chorégraphes et les compagnies en développement</p> <p>2.3.5.3 <i>Reconnaître les besoins en soutien organisationnel des artistes sans distinction générationnelle</i></p>	<p>2.1.1.1 Permettre aux organismes en danse de disposer des ressources et des expertises indispensables à la réalisation de leur mission</p> <p>2.1.7.4 <i>Disposer de balises et de critères d'évaluation de projets de succession de compagnies associées à des chorégraphes uniques en tenant compte de leur rôle dans leur communauté et de leur impact sur l'écosystème de la danse</i></p> <p>2.2.1.1 Voir à l'amélioration des conditions et des relations de travail au sein du secteur de la danse</p>
Publics	<p>3.2.1.3 <i>Diversifier les plateformes d'échange et de création avec le public, dont celles en dehors d'un contexte de diffusion</i></p>	<p>3.1.3.1 Accroître l'accès des jeunes aux spectacles de danse qui leur sont adressés</p> <p>3.1.5.1 Développer l'utilisation des plateformes de diffusion numérique</p> <p>3.2.4.1 Instaurer des projets de danse en partenariat avec des acteurs d'autres domaines d'intervention sociale (éducation, santé, loisir, économie sociale, etc.)</p> <p>3.3.1.1 Poursuivre le développement de l'enseignement de la danse à l'école et son intégration aux cursus scolaires</p> <p>3.3.3.4 <i>Poursuivre et diversifier les activités favorisant la notoriété de la danse auprès de la population québécoise</i></p>
Territorial	<p>4.1.1.1 <i>Multiplier et valoriser les pôles en danse sur le territoire québécois</i></p> <p>4.2.2.2 Intervenir de façon soutenue en développement de marchés sur les scènes canadienne et internationale</p> <p>4.2.6.1 Assurer la présence d'artistes, de professionnels et d'organismes en danse du Québec dans les réseaux et événements d'échanges disciplinaires sur les scènes canadienne et internationale</p>	<p>4.1.1.2 Soutenir le développement professionnel des artistes implantés en région¹¹</p> <p>4.1.1.8 <i>Encourager la diversité des approches de la diffusion</i></p> <p>4.1.2.1 Faciliter l'accueil des artistes et des professionnels dans les localités du Québec</p> <p>4.2.2.8 <i>Faire reconnaître le rôle essentiel de la fonction d'agent de diffusion dans la chaîne et dans l'économie de la danse</i></p>
Disciplinaire	<p>5.1.1.2 <i>Protéger les enveloppes dédiées à la danse dans les conseils des arts et poursuivre les efforts de consolidation de sa chaîne de valeur</i></p> <p>5.1.3.1 Assurer la refonte des formes d'aides et des programmes de soutien destinés à la danse</p> <p>5.2.3.3 <i>Poursuivre l'actualisation de la formation professionnelle des danseurs en réponse aux transformations des conditions et des exigences des pratiques de la danse</i></p>	<p>5.2.1.2 Développer des programmes de formation en enseignement de la danse adaptés à la diversité des besoins, des contextes d'exercice et des clientèles visées</p> <p>5.2.3.2 Adapter les programmes de formation initiale de niveau supérieur en création chorégraphique en fonction des exigences actuelles de la profession</p> <p>5.3.4.2 Développer le marché de l'emploi en danse</p> <p>5.4.6.2 <i>Créer des ponts entre les écoles professionnelles de danse et les praticiens s'identifiant à d'autres genres, traditions et styles de danse</i></p> <p>5.5.3.2 Encourager les pratiques d'archivage, de conservation, de mise en valeur du patrimoine de la danse québécoise</p>

⁸ Les propositions d'action ont été considérées importantes lors du Rendez-vous annuel des membres (octobre 2016) et par un groupe de discussion (printemps 2016) ou lors du lac-à-l'épaule (printemps 2016).

⁹ Les propositions d'action ont été retenues lors du Rendez-vous annuel de 2016.

¹⁰ Pour les participants au Rendez-vous, cette proposition vise toutes les étapes de la carrière. Cette proposition est déjà présente au point 1.4.1.1 Soutenir adéquatement les artistes dans leur développement professionnel en admettant la diversité des cheminements.

¹¹ Les participants au Rendez-vous ont souligné le lien étroit entre les propositions 4.1.1.2 Soutenir le développement professionnel des artistes implantés en région et 4.1.2.1 Faciliter l'accueil des artistes et des professionnels dans les localités du Québec.

Conclusion

Le Plan directeur de la danse professionnel au Québec 2011-2021, dans sa version originale, représente l'aboutissement d'un important travail de réflexion et de concertation des acteurs du milieu de la danse, réalisé sur plusieurs années. L'actualiser à mi-parcours représentait un défi d'envergure. Le contexte avait-il changé au point de nécessiter des ajustements de stratégies ou d'actions? Était-il possible d'ajuster le Plan directeur en conservant sa cohérence d'origine et la valeur des consensus établis en 2011? Le Plan directeur de 2011 ne proposait pas de priorisation d'actions : établir des priorités était-il possible?

Tenter d'établir des priorités d'actions pour un milieu composé d'acteurs dont les intérêts et besoins sont parfois divergents est un exercice complexe et délicat. Dans l'exercice de priorisation réalisé dans le cadre de l'actualisation du Plan directeur, les personnes qui ont participé à une étape ou l'autre du processus ont souvent exprimé un malaise lorsqu'il était question d'établir des priorités. Il est en effet difficile de déterminer quelles actions auront un effet structurant sur l'ensemble du milieu ou encore de mettre de côté ses intérêts individuels pour adopter une vision globale. Les participants se sont prêtés à l'exercice consciencieusement, faisant ressortir l'interdépendance entre les différents acteurs du milieu et le besoin de considérer la chaîne de valeur dans sa globalité. Les discussions et les reformulations de plusieurs propositions ont été portées par une volonté d'inclusion plus grande, de prise en considération de l'ensemble de la communauté de la danse. Cette volonté était affirmée particulièrement en ce qui concerne la diversité culturelle, la diversité des modes de création et de diffusion, la diversité des enjeux des différentes générations et la diversité des réalités selon la situation géographique.

Lors du Rendez-vous annuel des membres 2016, certains groupes ont eu plus de difficultés à établir des consensus. La question de l'équité intergénérationnelle et des successions semble avoir soulevé certaines tensions. Il est possible que ces tensions ne soient pas tant idéologiques que liées à des conditions de financement qui font en sorte que les différents acteurs se retrouvent « antagonisés » face à la difficulté d'accéder aux ressources financières nécessaires au développement de leur pratique, voire à leur survie, comme organisation ou individu. Les enjeux liés au financement de la danse et à la capacité du milieu de se doter de moyens pour atteindre l'excellence, dans l'ensemble de la chaîne de valeur, demeurent les priorités.

Il est intéressant de noter que 13 des 35 (37 %) actions retenues comme étant des priorités lors du Rendez-vous annuel des membres ont eu une double validation (lors d'un groupe de discussion ou du lac-à-l'épaule et lors du Rendez-vous annuel de 2016) et que 40 % des actions priorisées sont des ajouts ou des modifications au Plan directeur original.

Angles morts de l'exercice de priorisation

Les actions considérées prioritaires en 2016 l'ont été en fonction d'un contexte donné. Depuis le Rendez-vous annuel des membres, le milieu culturel et le milieu de la danse ont eu à faire face à d'autres événements qui pourraient modifier ce qui est considéré comme étant prioritaire : la transformation des modèles de financement des arts, le projet de Politique québécoise de la culture, les crédits octroyés au CALQ, les résultats des derniers processus d'évaluation et la non-reconduction des fonds spéciaux dédiés à la danse.

Parmi les points ayant été peu pris en considération dans le processus d'actualisation, 4 sont à mentionner :

- La notion de producteur délégué : son rôle, les enjeux qui y sont associés et les différentes structures ou initiatives à déployer;
- Le peu de mesures permettant aux artistes de la danse de planifier leur retraite et les conditions de vie liées cette étape;
- L'idée de saisir les opportunités du numérique dans toute la chaîne de valeur (recherche, création, production, diffusion, formation, conservation) sans perdre la spécificité de la danse comme art vivant;
- La diversité des styles de danse.

Annexes

Annexe 1 - Actualisation du Plan directeur de la danse professionnelle au Québec 2011-2021 – Phase 2 (2016-2021)

Annexe 2 - Participants aux rencontres tenues dans le cadre de l'actualisation du Plan directeur de la danse professionnelle au Québec 2011-2021 – Phase 2 (2016-2021)

Annexe 1 - Actualisation du Plan directeur de la danse professionnelle au Québec 2011-2021 – PHASE 2 (2016-2021)

1. Déploiement artistique		
Orientation 1.1 : RENFORCER LE CYCLE DE CRÉATION EN DANSE - FAVORISER ET SOUTENIR L'EXCELLENCE°		
Stratégies	Actions	Moyens
1.1.1 Encourager la recherche artistique fondamentale en danse	1.1.1.1 Réaliser un plus grand nombre de projets de recherche artistique fondamentale en danse	1.1.1.1 a) Promouvoir la recherche artistique fondamentale en danse auprès de la communauté de la danse, des étudiants et des chercheurs universitaires
		1.1.1.1 b) Soutenir la production d'articles et d'ouvrages ainsi que leur diffusion dans les réseaux de la danse et des universités
		1.1.1.1 c) Stimuler la présentation et le partage des résultats des travaux de recherche (colloques, séminaires, congrès, etc.)
		1.1.1.1 d) Documenter les pratiques de recherche artistique fondamentale et leurs retombées sur l'avancement de la discipline
		(+) 1.1.1.1 e) <i>Développer et soutenir de nouveaux modes de partage des activités de recherche et d'expérimentation</i>
		(+) 1.1.1.1 f) <i>Soutenir les activités de recherche et d'expérimentation pouvant être incluses dans les demandes de bourses, d'aide au projet ou au fonctionnement</i>
1.1.2 Améliorer les conditions de la recherche chorégraphique conduisant à la création d'une œuvre	1.1.2.1 Allouer le temps nécessaire à la recherche chorégraphique appliquée à la création de l'œuvre*	1.1.2.1 a) Adapter les barèmes de subvention (fonctionnement, projets, bourses) en fonction des coûts rattachés à la rémunération des interprètes, chorégraphes, concepteurs, conseillers artistiques, etc. à l'étape de la recherche chorégraphique appliquée à la création de l'œuvre
	(+) 1.1.2.2 <i>Encourager et valoriser les activités de perfectionnement dramaturgique en danse</i>	(+) 1.1.2.2 a) <i>Développer et offrir des activités de perfectionnement dramaturgique en danse (mentorat, formation, accompagnement)</i>
		(+) 1.1.2.2 b) <i>Rendre admissibles les coûts de ces activités de perfectionnement dramaturgique dans les demandes de bourse, d'aide au projet ou au fonctionnement</i>
1.1.3 Permettre un ressourcement périodique des artistes en danse	(+) 1.1.3.1 Soutenir les périodes de ressourcement des artistes, sous toutes leurs formes, tout au long de leur carrière	1.1.3.1 a) Intégrer la notion de ressourcement périodique dans les programmes de soutien aux artistes et aux compagnies en danse
		(+) 1.1.3.1 b) <i>Rendre admissibles les activités de ressourcement dans les programmes de bourse et ouvrir ces programmes aux artistes dont les compagnies sont soutenues au fonctionnement</i>
1.1.4 Assurer la maturation du travail de composition chorégraphique et de production scénique	1.1.4.1 Assurer aux interprètes, chorégraphes, concepteurs et autres participants au travail de création des contextes de création des contextes et des conditions de pratique répondant aux exigences artistiques et professionnelles de la danse	1.1.4.1 a) Réaliser une étude sur l'ensemble des coûts liés à la réalisation des activités de recherche, de création et de production en danse et ajuster les montants des bourses, des subventions aux projets et au fonctionnement en conséquence
		(+) 1.1.4.1 b) <i>Documenter plus particulièrement les coûts rattachés à un cycle complet de recherche, de création et de production en danse</i>
	1.1.4.2 Allouer le temps et les moyens nécessaires à la maturation du travail de composition chorégraphique et à la production scénique	1.1.4.2 a) Augmenter les fonds alloués au fonctionnement des compagnies et aux projets de création en fonction des dépenses reliées à la composition chorégraphique et à la production scénique
1.1.5 Permettre aux chorégraphes ou aux artistes porteurs de projets de création de s'adjoindre les ressources techniques et artistiques nécessaires	1.1.5.1 Assurer l'intégration à l'équipe de création des ressources techniques et artistiques nécessaires à la réalisation du projet artistique dans des conditions adéquates	1.1.5.1 Procéder à une étude des coûts reliés à l'apport de ces ressources indispensables (doublures, apprentis, directeur des répétitions, directeur de production, directeur technique, conseiller en mouvement, etc.), et augmenter les subventions au fonctionnement et aux projets de création en conséquence

Légende

(+) et italique : ajouts ou modifications au Plan directeur

* : préoccupation des personnes participant au lac à l'épaule (printemps 2016)

° : préoccupation des groupes de discussion (hiver-printemps 2016)

Énoncés en gras : proposition considérée comme une priorité d'action lors du Rendez-vous annuel (octobre 2016)

1. Déploiement artistique

Orientation 1.1 : RENFORCER LE CYCLE DE CRÉATION EN DANSE - FAVORISER ET SOUTENIR L'EXCELLENCE°

Stratégies	Actions	Moyens
SUITE 1.1.5 Permettre aux chorégraphes ou aux artistes porteurs de projets de création de s'adjoindre les ressources techniques et artistiques nécessaires	1.1.5.2 Offrir de l'accompagnement aux chorégraphes en développement dans la réalisation de leurs activités de création	1.1.5.2 Développer une gamme de services et des activités d'accompagnement, et voir à les financer par le biais de programmes dédiés à la relève et aux artistes à mi-carrière
1.1.6 Accroître l'accès à une diversité de formes de résidence	1.1.6.1 Accroître les possibilités de résidence et en diversifier les formes (recherche, création, production) sur tous les territoires	1.1.6.1 a) Mettre en place un programme dédié aux résidences et y allouer les ressources nécessaires (+) 1.1.6.1 b) <i>Favoriser l'accès à des résidences de recherche et de création de plus longue durée et à davantage de résidences techniques**°</i>
1.1.7 Faciliter l'intégration des technologies au processus de création	1.1.7.1 Disposer des compétences et des équipements techniques et technologiques nécessaires aux différentes étapes du travail de création	1.1.7.1 a) Analyser les besoins en fonction des défis techniques et technologiques à rencontrer, et établir un plan d'action et d'investissement
	(+) 1.1.7.2 <i>Saisir les opportunités du numérique en création chorégraphique, tout en préservant les caractéristiques d'un art vivant</i>	(+) 1.1.7.2 a) <i>Disposer des ressources et des compétences requises pour expérimenter, intégrer dans des spectacles de danse ou produire des œuvres numériques et d'autres formes de présentation de la danse sur support numérique</i>
1.1.8 Accroître l'accès à des espaces et à des équipements adaptés aux exigences de la danse	1.1.8.1 Faciliter l'accès aux espaces et aux équipements répondant aux normes de la danse	1.1.8.1 a) Évaluer les possibilités et les coûts d'utilisation optimale des espaces et des équipements existants en danse
		1.1.8.1 b) Instaurer des mesures pour faciliter l'accessibilité à ces espaces et équipements
	1.1.8.2 Adapter les installations et équipements culturels aux normes de la pratique de la danse	1.1.8.2 a) Réaliser le projet de mise aux normes des équipements culturels de la Ville de Montréal
		1.1.8.2 b) Réaliser une deuxième phase à l'étude de situation des lieux en danse professionnelle à l'échelle du Québec
	1.1.8.3 Doter le secteur de la danse de nouveaux espaces pour la recherche, la création, la production et la présentation de la danse sur le territoire du Québec	1.1.8.3 a) Établir un plan d'équipements spécialisés répondant aux besoins de la danse professionnelle sur le territoire du Québec
		1.1.8.3 b) Soutenir adéquatement les projets en voie de réalisation
(+) 1.1.8.3 c) <i>Ajuster les subventions au fonctionnement des organismes en fonction des coûts d'opération des nouveaux lieux et équipements et répondre à leurs nouvelles exigences artistiques, administratives et financières ainsi qu'en promotion et en développement de publics</i>		
	(+) 1.1.8.3 d) <i>Tirer profit des équipements majeurs pour marquer la place de la danse dans l'espace culturel et mener des opérations concertées avec le milieu (ex. : le Wilder Espace Danse à Montréal et la Maison pour la danse à Québec)</i>	

Légende

(+) et italique : ajouts ou modifications au Plan directeur

* : préoccupation des personnes participant au lac à l'épaule (printemps 2016)

° : préoccupation des groupes de discussion (hiver-printemps 2016)

Énoncés en gras : proposition considérée comme une priorité d'action lors du Rendez-vous annuel (octobre 2016)

1. Déploiement artistique		
Orientation 1.2 : RECONNAÎTRE LA DIVERSITÉ DES DÉMARCHES ARTISTIQUES EN DANSE°		
Stratégies	Actions	Moyens
1.2.1 Reconnaître la pluralité des formes de danse et des styles chorégraphiques (styles, diversité culturelle)	1.2.1.1 Soutenir une diversité de formes et de styles d'expression chorégraphique	1.2.1.1 a) Mettre en place un comité de réflexion sur l'ouverture à la diversité artistique en danse (+) 1.2.1.1 b) <i>Faciliter l'accès des artistes de la diversité culturelle aux sources de financement public et adapter les critères des programmes, les modes et les mécanismes d'évaluation des jurys de pairs</i> (+) 1.2.1.1 c) <i>Encourager les interventions favorisant la reconnaissance des artistes de la diversité culturelle comme faisant partie intégrante de la communauté de la danse professionnelle</i>
	(+) 1.2.1.2 Favoriser l'expression et la reconnaissance de la diversité des pratiques de la danse au sein de la communauté professionnelle de la danse°	(+) 1.2.1.2 a) <i>Développer des ateliers pratiques permettant aux artistes rattachés à différents genres et styles de danse d'échanger sur leurs pratiques, leurs conditions de pratique et de travail, leurs exigences et leurs besoins en formation et en perfectionnement artistique, etc.</i>
	(+) 1.2.1.3 <i>Nourrir le dialogue entre les artistes professionnels de toute provenance artistique et culturelle</i>	(+) 1.2.1.3 a) <i>Multiplier les occasions d'échanges entre les artistes (rencontres thématiques, forums Internet, groupes de réflexion, etc.)</i>
	(+) 1.2.1.4 <i>Renforcer les maillages entre les communautés artistiques anglophones et francophones°</i>	(+) 1.2.1.4 a) <i>Multiplier les occasions d'échanges et de partenariats entre les lieux universitaires de formation en danse, francophones et anglophones, et entre les organismes de services et de diffusion desservant les deux communautés</i>
	1.2.2 Accroître la marge de manœuvre des artistes quant à la taille, au format, au support de l'œuvre et à son mode de présentation	1.2.2.1 Permettre le plein déploiement des écritures et des expressions chorégraphiques (tailles, formats, supports, modes de présentation) (+) 1.2.2.2 <i>Stimuler la création et la production de grandes formes</i>
1.2.3 Affirmer un leadership dans l'expérimentation et la création de formes artistiques hybrides	1.2.3.1 Encourager la réalisation de projets artistiques hybrides et interdisciplinaires	1.2.3.1 a) Identifier les moyens facilitant la réalisation de projets hybrides ou interdisciplinaires (+) 1.2.3.1 b) <i>Avoir accès à des sources de financement permettant de tenir compte à la fois des exigences des conditions de pratique de la danse et de celles de l'interdisciplinarité</i>
	(+) 1.2.3.2 <i>Nourrir la réflexion sur les pratiques d'hybridation appliquées à la danse, leurs conditions et exigences, ainsi que leur apport à l'avancement de la discipline</i>	(+) 1.2.3.2 a) <i>Créer des occasions d'échanges et de partages d'expériences sur l'hybridation des formes avec des acteurs d'autres disciplines</i> (+) 1.2.3.2 b) <i>Documenter les pratiques exemplaires en danse et dans d'autres disciplines en arts de la scène et organiser un colloque réunissant des chercheurs, des praticiens et des programmeurs d'ici et de la scène internationale</i>
	(+) 1.2.3.4 <i>Réaffirmer les réalités et les défis propres à la danse comme forme d'art à part entière, dans un contexte valorisant l'interdisciplinarité et le décloisonnement disciplinaire*</i>	(+) 1.2.3.4 a) <i>Soutenir la recherche en danse, multiplier et diversifier les activités de sensibilisation, de valorisation et d'éducation artistique</i>
	1.2.4 Reconnaître la spécificité et la valeur de la danse jeune public	1.2.4.1 Reconnaître les besoins spécifiques en recherche, en création, en production et en diffusion d'œuvres chorégraphiques destinées au jeune public

Légende

(+) et italique : ajouts ou modifications au Plan directeur

* : préoccupation des personnes participant au lac à l'épaule (printemps 2016)

° : préoccupation des groupes de discussion (hiver-printemps 2016)

Énoncés en gras : proposition considérée comme une priorité d'action lors du Rendez-vous annuel (octobre 2016)

1. Déploiement artistique		
Orientation 1.2 : RECONNAÎTRE LA DIVERSITÉ DES DÉMARCHES ARTISTIQUES EN DANSE°		
Stratégies	Actions	Moyens
SUIITE 1.2.4 Reconnaître la spécificité et la valeur de la danse jeune public	(+) 1.2.4.2 Accroître la place de la danse jeune public dans le système culturel actuel et au sein de la communauté de la danse professionnelle	(+) 1.2.4.2 a) Poursuivre le travail de promotion de la danse jeune public auprès des diffuseurs et des enseignants (colloques, forums, publications, protocoles culture-éducation) ainsi que de valorisation de ce secteur de pratique au sein de la communauté de la danse
	(+) 1.2.4.3 Encourager la réflexion sur les forces et les spécificités de la danse jeune public	(+) 1.2.4.3 a) Documenter les pratiques en danse jeune public et créer des occasions d'échanges avec d'autres secteurs d'activités s'intéressant aux jeunes (arts de la scène, littérature, muséologie, psychoéducation, médiation, etc.)
1.2.5 Accroître la durée de vie des œuvres*	1.2.5.1 Faciliter la reprise des œuvres de création	1.2.5.1 a) Identifier les contraintes (financières et techniques ainsi que de programmation) et les diverses mesures à mettre en place, dont celle d'admettre les dépenses liées à la reprise dans les demandes de subvention à la circulation et à la diffusion
		(+) 1.2.5.1 b) Rendre admissible la reprise d'œuvres dans les programmes de soutien au projet et en reconnaître pleinement les conditions et les exigences financières

Légende

(+) et italique : ajouts ou modifications au Plan directeur

* : préoccupation des personnes participant au lac à l'épaule (printemps 2016)

° : préoccupation des groupes de discussion (hiver-printemps 2016)

Énoncés en gras : proposition considérée comme une priorité d'action lors du Rendez-vous annuel (octobre 2016)

1. Déploiement artistique		
Orientation 1.3 : AMÉLIORER LES CONDITIONS DE PRÉSENTATION DES ŒUVRES		
Stratégies	Actions	Moyens
1.3.1 Assurer les conditions optimales de présentation des nouvelles œuvres et des reprises d'œuvres	1.3.1.1 Assurer la qualité de l'œuvre et de la représentation en contexte de tournée au Québec et hors Québec (ressources, compétences, cachets, temps de montage, temps de répétition, etc.)	1.3.1.1 a) Revoir à la hausse les subventions au fonctionnement, <i>au projet de production</i> et à la circulation pour les compagnies, les chorégraphes ou artistes porteurs de projets en danse 1.3.1.1 b) Revoir à la hausse les subventions destinées aux diffuseurs québécois et canadiens pour l'accueil de spectacles de danse (+) 1.3.1.1 c) <i>Documenter la problématique de la circulation et de la diffusion des artistes qui n'ont pas les ressources pour tourner</i>
	(+) 1.3.1.2 <i>Adapter les conditions et les modes de présentation ou de représentation de la danse en fonction des démarches et des formes artistiques ainsi que du type de rencontre souhaitée avec les publics</i>	(+) 1.3.1.2 a) <i>Développer une offre de formation en direction artistique et en pratiques de commissariat à l'intention des diffuseurs</i>
	(+) 1.3.1.3 <i>Favoriser une compréhension réciproque des enjeux de création et de diffusion que rencontrent les chorégraphes, les compagnies de danse et les diffuseurs</i>	(+) 1.3.1.3 a) <i>Créer des rencontres entre artistes, producteurs et diffuseurs autour de thématiques précises°</i>
1.3.2 Garantir la qualité de l'œuvre et de la représentation en contexte de tournée	1.3.2.1 Améliorer le soutien des diffuseurs à la présentation des œuvres	(+) 1.3.2.1 a) Analyser les coûts de présentation des spectacles en danse pour les diffuseurs spécialisés et pluridisciplinaires ainsi que pour les artistes et les compagnies en danse, <i>selon le genre et la forme</i>
		(+) 1.3.2.1 b) Accroître les fonds alloués à la diffusion en tenant compte des résultats de cette étude, <i>et en fonction d'indicateurs favorisant des programmations plus étoffées et diversifiées en danse</i>
		(+) 1.3.2.1 c) <i>Évaluer les capacités de prise de risque des diffuseurs et leurs incidences sur les programmations actuellement offertes en danse sur le territoire</i>
		(+) 1.3.2.1 d) <i>Soutenir davantage la prise de risque chez les diffuseurs°</i>
1.3.3 Optimiser la fonction de diffusion dans la chaîne de valeur de la création	1.3.3.1 Diversifier les modes d'accompagnement proposés par les diffuseurs aux compagnies, aux chorégraphes et aux artistes porteurs de projets artistiques	1.3.3.1 a) Définir les modes d'accompagnement et en chiffrer les coûts
		1.3.3.1 b) Accroître les fonds disponibles pour l'accompagnement des artistes et des compagnies de danse
		(+) 1.3.3.1 c) <i>Développer les pratiques de commissariat pour mettre en contexte les œuvres°</i>
		(+) 1.3.3.1 d) <i>Faire preuve de stratégie dans le choix d'œuvres présentées à différents publics à des fins de développement des publics</i>
1.3.4 Encourager les initiatives de présentation d'œuvres de danse dans des contextes non conventionnels	1.3.4.1 Offrir aux interprètes des conditions de travail et de rémunération adéquates dans des contextes non conventionnels de présentation	1.3.4.1 a) Établir des barèmes de rémunération ainsi que des règles de sécurité et de partage des responsabilités dans la réalisation de ce type de projet
	1.3.4.2 Convenir de la réalité de l'autoprésentation et des dépenses qui s'y rattachent	1.3.4.2 a) Dresser un état de la situation des capacités d'accueil des diffuseurs en danse, et documenter les conditions et les exigences de présentation des œuvres
	(+) 1.3.4.3 Soutenir les artistes, groupes ou compagnies se produisant dans des contextes non conventionnels (ex. : musées, restaurants, écoles, places publiques intérieures ou extérieures, etc.)	(+) 1.3.4.3 a) <i>Accroître les fonds disponibles donnant accès à un soutien technique et logistique dans des contextes non conventionnels de présentation de la danse</i>
		(+) 1.3.4.3 b) <i>Sensibiliser les différents acteurs de la chaîne aux conditions nécessaires à la présentation d'œuvres dans des contextes non conventionnels (santé et sécurité, logistique, équipements, etc.)</i>

Légende

(+) et italique : ajouts ou modifications au Plan directeur

* : préoccupation des personnes participant au lac à l'épaule (printemps 2016)

° : préoccupation des groupes de discussion (hiver-printemps 2016)

Énoncés en gras : proposition considérée comme une priorité d'action lors du Rendez-vous annuel (octobre 2016)

1. Déploiement artistique

Orientation 1. 3 : AMÉLIORER LES CONDITIONS DE PRÉSENTATION DES ŒUVRES

Stratégies	Actions	Moyens
SUITE 1.3.4 Encourager les initiatives de présentation d'œuvres de danse dans des contextes non conventionnels	(+) 1.3.4.4 <i>Accroître les possibilités de rencontrer les publics, notamment pour les artistes de la relève et les compagnies émergentes (ex. : lever de rideau, première partie de spectacle, programme de courtes pièces, etc.)</i>	(+) 1.3.4.4 a) <i>Prendre en compte les coûts reliés à ce type de programmation pour les diffuseurs, les artistes, les compagnies ou les groupes concernés</i>

Légende

(+) et italique : ajouts ou modifications au Plan directeur

* : préoccupation des personnes participant au lac à l'épaulé (printemps 2016)

° : préoccupation des groupes de discussion (hiver-printemps 2016)

Énoncés en gras : proposition considérée comme une priorité d'action lors du Rendez-vous annuel (octobre 2016)

1. Déploiement artistique		
Orientation 1.4 : FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT DES PARCOURS ARTISTIQUES		
Stratégies	Actions	Moyens
1.4.1 Admettre la diversité des voies, des modes et des rythmes de développement des artistes	1.4.1.1 Soutenir adéquatement les artistes dans leur développement professionnel en admettant la diversité des cheminements	1.4.1.1 a) Procéder à l'évaluation des divers programmes et mesures de soutien aux artistes de la relève en vue d'harmoniser les interventions et d'en accroître la portée en développement professionnel
		1.4.1.1 b) Voir à ce que les fonds alloués à ces programmes et mesures soient durables
		1.4.1.1 c) Accroître la capacité d'intervention des conseils des arts en développement professionnel des artistes par l'augmentation des fonds alloués à la discipline
		1.4.1.1 d) Soutenir les initiatives des artistes, compagnies, diffuseurs et organismes de services en accompagnement artistique et professionnel (coaching, offre de stages de perfectionnement, mentorat et parrainage)
		(+) 1.4.1.1 e) <i>Faciliter l'accès des artistes ayant un statut de travailleur autonome à des activités de perfectionnement en rémunérant les heures de formation comme pour les employés salariés dans les organisations</i>
1.4.2 Faciliter l'acquisition des premières expériences artistiques professionnelles	1.4.2.1 Développer des mesures d'accompagnement pour les artistes en développement de carrière (mentorat, parrainage ou autres)	1.4.2.1 a) Formaliser les pratiques de mentorat et de parrainage par la mise en place d'un système d'encadrement et de suivi, et voir à en assurer le financement
		(+) 1.4.2.1 b) <i>Augmenter les possibilités de stages rémunérés dans les compagnies de danse par une mesure d'aide à l'emploi</i>
1.4.3 Assurer la continuité du développement des artistes	1.4.3.1 Donner aux artistes en mi-carrière les moyens de poursuivre leur développement artistique et professionnel	1.4.3.1 a) Faire un portrait de situation des artistes en mi-carrière, de leur cheminement dans le système des subventions et de leurs besoins en soutien, accompagnement et reconnaissance
		1.4.3.1 b) Faire les adaptations requises aux programmes de soutien et y allouer les fonds nécessaires
		1.4.3.1 c) Instaurer des modes d'évaluation adaptés à leurs réalités
		(+) 1.4.3.1 d) <i>Sensibiliser les instances subventionnaires et les pouvoirs publics à la situation particulière des praticiens arrivés à mi-carrière</i>
1.4.4 Favoriser les échanges et les partenariats artistiques	1.4.4.1 Multiplier les occasions d'échanges artistiques à l'échelle nationale et internationale	1.4.4.1 a) Susciter des possibilités de stages, de résidences, d'échanges et de partenariats artistiques par la mise en place de mesures et de programmes de soutien appropriés
	(+) 1.4.4.2 <i>Favoriser l'émulation artistique par des échanges et des collaborations entre artistes et professionnels d'ici et d'ailleurs</i>	(+) 1.4.4.2 a) <i>Faciliter l'accès au financement et aux conditions d'accueil nécessaires à la réalisation de projets d'échanges artistiques initiés par des artistes, des compagnies, des organismes de services et de diffusion ainsi que par des écoles professionnelles en danse</i>

Légende

(+) et italique : ajouts ou modifications au Plan directeur

* : préoccupation des personnes participant au lac à l'épaule (printemps 2016)

° : préoccupation des groupes de discussion (hiver-printemps 2016)

Énoncés en gras : proposition considérée comme une priorité d'action lors du Rendez-vous annuel (octobre 2016)

2. Déploiement organisationnel

ORIENTATION 2.1 : RENFORCER LE FONCTIONNEMENT DES ORGANISMES EN DANSE

Stratégies	Actions	Moyens
2.1.1 Assurer la disponibilité permanente des ressources indispensables à la réalisation des missions des organismes	2.1.1.1 Permettre aux organismes en danse de disposer des ressources et des expertises indispensables à la réalisation de leur mission	2.1.1.1 a) Réaliser une analyse approfondie des besoins organisationnels des organismes en danse 2.1.1.1 b) Augmenter les fonds alloués au fonctionnement des organismes en danse (+) 2.1.1.1 c) <i>Explorer différentes façons de soutenir la création d'emplois favorisant l'apport de ressources dans les organisations (ex. : mesure de soutien à l'emploi d'Emploi-Québec)</i>
	2.1.1.2 Accroître l'attrait de la danse comme secteur d'emploi et assurer la rétention des ressources humaines au sein des organismes en danse	2.1.1.2 a) Permettre aux organismes en danse d'offrir un cadre et des conditions de travail de qualité, dont des niveaux de rémunération compétitifs 2.1.1.2 b) Augmenter les fonds alloués au fonctionnement des organismes en danse
2.1.2 Diversifier et accroître l'accès aux services et aux expertises de soutien	2.1.2.1 Faciliter l'accès à des ressources et à des services experts	2.1.2.1 a) Mettre en place des incitatifs financiers pour soutenir les organismes en mesure d'offrir des services et des expertises de soutien aux artistes et organismes en développement 2.1.2.1 b) Créer une banque centralisée de ressources et services experts 2.1.2.1 c) Accroître l'accès aux mesures existantes et assurer la permanence des fonds disponibles (+) 2.1.2.1 d) <i>Mettre sur pied, former et déployer des équipes de professionnels (coachs, experts-conseils, etc.) capables d'offrir des services d'accompagnement et financer les structures organisationnelles qui offrent ces services</i>
	2.1.2.2 Accroître et diversifier les expertises et les services offerts par les organismes de services, dans les domaines de la production, de la mise en marché et de la circulation des spectacles	2.1.2.2 a) Accroître les fonds disponibles pour les organismes de services
2.1.3 Assurer la continuité du développement professionnel dans les fonctions de gestion	2.1.3.1 Permettre aux artistes de développer des compétences dans le domaine de la gestion	2.1.3.1 a) Poursuivre le travail de sensibilisation à la gestion de carrière et offrir des activités de formation
	2.1.3.2 Permettre aux travailleurs culturels d'approfondir leurs compétences dans les fonctions de gestion	2.1.3.2 a) Identifier les mesures appropriées pour accroître l'accessibilité à la formation continue au sein des organismes 2.1.3.1 b) Examiner les possibilités de financer les formations des travailleurs salariés
	2.1.3.3 Développer des mesures d'accompagnement pour la relève administrative au sein des organismes	2.1.3.3 a) Mettre en place un système de mentorat et parrainage 2.1.3.3 b) Développer une boîte à outils destinée à l'accompagnement de la relève administrative
		(+) 2.1.3.3 c) <i>Reconnaître et soutenir une diversité d'approches en transmission de savoirs et d'expertises (ex. : communauté de pratique, coapprentissage, stages rémunérés, etc.)</i> (+) 2.1.3.3 d) <i>Accroître les possibilités de transmission intergénérationnelle de savoirs et de savoir-faire entre les artistes, entre les gestionnaires et entre les artistes et les gestionnaires</i>
2.1.4 Appuyer l'intégration des technologies numériques aux pratiques de gestion	2.1.4.1 Assurer l'intégration des technologies numériques aux tâches de gestion des organismes	2.1.4.1 a) Offrir davantage d'activités en formation continue (ateliers, stages, coups de pouce, etc.) 2.1.4.1 b) Allouer des fonds publics à l'implantation des équipements requis et à l'embauche des ressources nécessaires
		2.1.5.1 a) Développer un répertoire identifiant les partenaires, les stages, séminaires, forums d'échanges, etc. 2.1.5.1 b) Faciliter l'accès à des subventions pour le déplacement et le perfectionnement dans le cadre de projets d'échanges et de collaborations professionnels, ainsi que pour la tenue de colloques et forums d'échanges au Québec (+) 2.1.5.1 c) <i>Répondre au besoin de rencontres thématiques et spécifiques selon la fonction ou le métier exercés dans la chaîne de valeur</i>

Légende

(+) et italique : ajouts ou modifications au Plan directeur

* : préoccupation des personnes participant au lac à l'épaule (printemps 2016)

° : préoccupation des groupes de discussion (hiver-printemps 2016)

Énoncés en gras : proposition considérée comme une priorité d'action lors du Rendez-vous annuel (octobre 2016)

2. Déploiement organisationnel

ORIENTATION 2.1 : RENFORCER LE FONCTIONNEMENT DES ORGANISMES EN DANSE

Stratégies	Actions	Moyens
2.1.6 Favoriser le développement à long terme des organismes en danse	2.1.6.1 Assurer le développement durable des organismes en danse	2.1.6.1 a) Accroître les fonds alloués au fonctionnement des organismes en fonction de critères d'équilibre et de renforcement de l'écosystème de la danse (+) 2.1.6.1 b) <i>Soutenir financièrement les pratiques favorisant le transfert des connaissances</i> [°]
2.1.7 Assurer la succession au sein des organismes en danse	2.1.7.1 Favoriser la planification de la succession dans les organismes en danse	2.1.7.1 a) Mettre en place des mesures de sensibilisation et de soutien à la planification de la succession au sein des organismes en danse
	(+) 2.1.7.2 <i>Reconnaître le rôle des petites structures, des compagnies intermédiaires et des grandes compagnies, dans un souci de complémentarité dans l'écosystème de la danse</i> [°]	(+) 2.1.7.2 a) <i>Soutenir l'émergence et le financement de petites structures ainsi que l'évolution de compagnies intermédiaires à compagnies majeures</i> [°]
	(+) 2.1.7.3 <i>Cerner les enjeux liés aux successions dans le secteur de la danse</i>	(+) 2.1.7.3 a) <i>Instaurer un comité de réflexion et y associer des représentants des conseils des arts</i> (+) 2.1.7.3 b) <i>Documenter la situation des successions en danse et leur impact sur l'écosystème de la danse</i>
	(+) 2.1.7.4 Disposer de balises et de critères d'évaluation de projets de succession de compagnies associées à des chorégraphes uniques en tenant compte de leur rôle dans leur communauté et de leur impact sur l'écosystème de la danse	(+) 2.1.7.4 a) <i>Donner aux comités de pairs des consignes claires sur leur rôle dans l'évaluation des dossiers de succession ainsi que les informations nécessaires à leur analyse</i>
	(+) 2.1.7.5 <i>Assurer la préservation et la redistribution des fonds publics rendus disponibles dans le cas de fermetures de compagnies de danse</i> [*]	(+) 2.1.7.5 a) <i>Disposer de mécanismes permettant l'accès à des informations transparentes de la part des conseils des arts concernant l'affectation des fonds rendus disponibles</i>

Légende

(+) et italique : ajouts ou modifications au Plan directeur

* : préoccupation des personnes participant au lac à l'épaulé (printemps 2016)

° : préoccupation des groupes de discussion (hiver-printemps 2016)

Énoncés en gras : proposition considérée comme une priorité d'action lors du Rendez-vous annuel (octobre 2016)

2. Déploiement organisationnel

ORIENTATION 2. 2 : AMÉLIORER LES CONDITIONS ET LES RELATIONS DE TRAVAIL

Stratégies	Actions	Moyens
2.2.1 Assurer la qualité des conditions et des relations de travail	2.2.1.1 Voir à l'amélioration des conditions et des relations de travail au sein du secteur de la danse	2.2.1.1 a) Documenter la situation et évaluer les besoins ainsi que les coûts inhérents à une amélioration significative des conditions et des relations de travail dans le secteur
		2.2.1.1 b) Établir un bilan de la syndicalisation des danseurs
		(+) 2.2.1.1 c) <i>Dresser un état de la situation des capacités d'accueil des diffuseurs en danse, et documenter les conditions et les exigences de présentation des œuvres</i>
		(+) 2.2.1.1 d) <i>Ajuster la grille d'évaluation des demandes de bourses, subventions au projet et au fonctionnement, en tenant compte des coûts inhérents à l'amélioration des conditions et relations de travail</i>
		(+) 2.2.1.1 e) <i>Valoriser et rendre pérennes les efforts déployés dans l'amélioration des conditions et des relations de travail</i>
	(+) 2.2.1.2 <i>Reconnaître la situation de précarité économique des artistes et des travailleurs autonomes en danse, en l'absence d'un filet de sécurité sociale°</i>	(+) 2.2.1.2 a) <i>Mettre sur pied un chantier concernant les réalités et les besoins des chorégraphes indépendants et documenter les pratiques</i>
	(+) 2.2.1.2 b) <i>Évaluer la situation socioéconomique des artistes, notamment des artistes en fin de carrière et leurs conditions de vie à l'étape de la retraite°</i>	
	(+) 2.2.1.3 <i>Sensibiliser les pouvoirs publics et l'ensemble des acteurs de la chaîne aux conditions de travail et de vie des interprètes dans un contexte de resserrement des possibilités d'emploi</i>	(+) 2.2.1.3 a) <i>Inciter les pouvoirs publics et les ministères directement concernés à trouver des solutions à l'absence de filet de sécurité sociale pour les artistes et les travailleurs autonomes</i>
2.2.2 Reconnaître les coûts inhérents à des conditions et à des relations de travail de qualité	2.2.2.1 Sensibiliser et outiller les acteurs du secteur pour des conditions et des relations de travail de qualité	2.2.2.1 a) Réaliser un guide sur les barèmes et les niveaux de rémunération pour les différents métiers de la danse
		2.2.2.1 b) Développer des guides de bonnes pratiques en matière de conditions et de relations de travail dans les différents secteurs de pratique de la danse
		2.2.2.1 c) Mettre en place un service-conseil en matière de conditions et de relations de travail
		(+) 2.2.2.1 d) <i>Réaliser une étude sur l'organisation du travail en danse et ses flux financiers</i>
2.2.3 Responsabiliser les employeurs et les employés en matière de conditions et de relations de travail	2.2.3.1 Encourager les efforts des employeurs en matière de santé et de sécurité au travail	2.2.3.1 a) Mettre en place des incitatifs financiers soutenant les efforts en matière de santé et de sécurité au travail
	(+) 2.2.3.2 <i>Développer le sens de la responsabilité partagée en matière de conditions et de relations de travail des employés et des employeurs</i>	(+) 2.2.3.2 a) <i>Réunir les conditions d'un dialogue ouvert et d'une réflexion constructive en tirant profit des savoirs et savoir-faire dans d'autres milieux, artistiques et communautaires</i>
2.2.4 Encourager le développement de relations professionnelles de qualité	(+) 2.2.4.1 Développer des relations professionnelles de qualité entre les acteurs des différents secteurs de pratique de la danse et entre tous les acteurs de la chaîne (recherche, création, production, diffusion, formation, conservation)	2.2.4.1 a) Élaborer un code de déontologie pour le secteur de la danse et mettre en place une vigie
		(+) 2.2.4.1 b) <i>Se doter d'une charte énonçant les valeurs associées à des relations professionnelles de qualité dans la chaîne et la faire adopter par l'ensemble des professionnels de la danse</i>
		(+) 2.2.4.1 c) <i>Poursuivre les travaux de réflexion et de partage d'expériences, dans le cadre du chantier sur les relations professionnelles</i>
		(+) 2.2.4.1 d) <i>Multiplier les occasions d'échange, dans un climat d'ouverture, sur les relations souhaitées par les uns et les autres, compte tenu des fonctions qu'ils exercent dans la chaîne, de leurs responsabilités ou missions respectives ainsi que des moyens dont ils disposent</i>

Légende

(+) et italique : ajouts ou modifications au Plan directeur

* : préoccupation des personnes participant au lac à l'épaule (printemps 2016)

° : préoccupation des groupes de discussion (hiver-printemps 2016)

Énoncés en gras : proposition considérée comme une priorité d'action lors du Rendez-vous annuel (octobre 2016)

2. Déploiement organisationnel

ORIENTATION 2. 2 : AMÉLIORER LES CONDITIONS ET LES RELATIONS DE TRAVAIL

Stratégies	Actions	Moyens
SUIITE 2.2.4 Encourager le développement de relations professionnelles de qualité	(+) 2.2.4.2 Reconnaître la nécessité d'aborder des sujets tabous dans le secteur de la danse (ex. : conciliation travail-famille-vie personnelle, blessures, harcèlement, etc.)°	(+) 2.2.4.2 a) Identifier de bonnes pratiques en conciliation travail-famille-vie personnelle dans d'autres secteurs d'emploi et les adapter en fonction des réalités organisationnelles et économiques du secteur de la danse
	(+) 2.2.4.3 Tenir compte des transformations des fonctions et des pratiques de la danse, dans la recherche de relations professionnelles de qualité entre les différents acteurs de la chaîne (recherche, création, production, diffusion, formation, conservation)	(+) 2.2.4.3 a) Créer un groupe de réflexion sur la transformation des fonctions et des pratiques en danse et leurs répercussions, pour les artistes et les organisations, sur l'ensemble de la chaîne°
	(+) 2.2.4.4 Tenir compte de la transformation des pratiques de création, de la fonction d'interprète et des différentes manières de l'exercer selon la démarche ou le processus de création	(+) 2.2.4.4 a) Documenter les conditions propices au développement de relations professionnelles de qualité au sein de l'équipe de création et plus particulièrement entre l'interprète et le chorégraphe : participation aux discussions, communications transparentes quant aux attentes et exigences de part et d'autre, etc.
		(+) 2.2.4.4 b) Sensibiliser les chorégraphes et les formateurs à la transformation du métier d'interprète, des pratiques de création et des relations au sein de l'équipe de travail
		(+) 2.2.4.4 c) Reconnaître et rétribuer à sa juste valeur l'apport de l'interprète-créateur à la création d'une œuvre
(+) 2.2.4.5 Sensibiliser les chorégraphes et leurs collaborateurs au développement d'une éthique de travail commune en situation de création en vue d'améliorer la synergie artistique et la qualité des relations de travail	(+) 2.2.4.5 a) Identifier et mettre en place des activités d'échanges et de sensibilisation	
2.2.5 Assurer la santé des artistes et des travailleurs culturels	2.2.5.1 Assurer des normes de santé et de sécurité au travail	2.2.5.1 a) Mettre en place des mesures de sensibilisation à la santé et la sécurité au travail
		2.2.5.1 b) Appliquer le plan d'action de la Table de concertation paritaire en santé et sécurité du travail du domaine des arts de la scène
		(+) 2.2.5.1 c) Prendre en compte, dans l'attribution des fonds publics, les coûts liés à la pratique de la danse dans des conditions saines et sécuritaires : rythme de travail, équipements répondant aux normes, ressources et compétences requises au sein des équipes de travail, de création, de production et de diffusion
	2.2.5.2 Accroître l'accès des interprètes à des moyens de prévention et de maintien en santé	2.2.5.2 a) Assurer une meilleure circulation des informations disponibles sur les moyens de prévention et de maintien en santé
		2.2.5.2 b) Explorer les possibilités de mettre sur pied un fonds santé pour les interprètes
(+) 2.2.5.2 c) Bonifier et faciliter l'accès à des ressources en santé mentale		
(+) 2.2.5.3 Reconnaître l'influence des conditions de pratique des danseurs sur leur santé physique et mentale et trouver des solutions qui améliorent leur qualité de vie°	(+) 2.2.5.3 a) Documenter la situation de l'emploi chez les interprètes et ses incidences sur leur qualité de vie (santé physique et mentale)	

Légende

(+) et italique : ajouts ou modifications au Plan directeur

* : préoccupation des personnes participant au lac à l'épaule (printemps 2016)

° : préoccupation des groupes de discussion (hiver-printemps 2016)

Énoncés en gras : proposition considérée comme une priorité d'action lors du Rendez-vous annuel (octobre 2016)

2. Déploiement organisationnel		
ORIENTATION 2.3 : FAVORISER L'INNOVATION ORGANISATIONNELLE		
Stratégies	Actions	Moyens
2.3.1 Reconnaître la diversité des mandats et des missions des organismes en danse et, en particulier, des compagnies de danse	2.3.1.1 Soutenir la diversité des missions et des mandats exercés par les compagnies de danse	2.3.1.1 a) Adapter les critères d'évaluation pour l'octroi des subventions et accroître les fonds alloués au fonctionnement
	2.3.1.2 Préserver les structures et les expertises développées par les compagnies de danse en permettant l'adaptation ou la redéfinition de leur mission	2.3.1.2 a) Fonder l'évaluation des organismes sur leur rôle et leur impact sur l'équilibre et le renforcement de l'écosystème de la danse
2.3.2 Encourager les modèles de mise en commun des ressources et des expertises	2.3.2.1 Soutenir et encourager la mise en place de nouveaux modèles et approches organisationnels favorisant la mise en commun des ressources et des expertises	2.3.2.1 a) Adapter les programmes de soutien de sorte qu'ils admettent de nouveaux modèles et approches organisationnels
		(+) 2.3.2.1 b) Adapter les critères d'admissibilité et d'évaluation des programmes des conseils des arts à la pluralité des modèles organisationnels et de gouvernance en danse
		(+) 2.3.2.1 c) Recenser les modèles inspirants qui existent ailleurs dans le monde ou dans d'autres disciplines et évaluer leurs capacités d'adaptation aux besoins et aux réalités structurelles et économiques du secteur de la danse
		(+) 2.3.2.1 d) Développer des mesures de soutien qui respectent les missions artistiques des organismes déjà engagés dans des approches regroupées de partage de ressources
	(+) 2.3.2.1 e) Développer des modèles organisationnels différents de ceux basés sur les créateurs uniques et s'inspirer de modèles qui existent ailleurs dans le monde ou dans d'autres disciplines	
	(+) 2.3.2.2 Renforcer la solidarité, le partage et la collaboration dans un environnement compétitif	(+) 2.3.2.2 a) Soutenir les initiatives qui favorisent les échanges entre les intervenants de la chaîne et l'idéation de projets de mise en commun des ressources et des expertises
2.3.3 Encourager la mise en place de nouvelles formes organisationnelles	2.3.3.1 Sensibiliser le milieu de la danse à l'existence de nouveaux modèles et approches organisationnels°	2.3.3.1 a) Recenser les approches et les modèles stimulants et faire circuler l'information
		2.3.3.1 b) Tenir un forum sur les nouveaux modèles et approches organisationnels
	2.3.3.2 Trouver des solutions pérennes pour pallier l'absence de ressources administratives pour les chorégraphes et les compagnies en développement	2.3.3.2 a) Explorer les possibilités d'expansion des organismes de services dédiés aux artistes et organismes en développement (ex. : L'Annexe, Diagramme, Studio 303)
		2.3.3.2 b) Soutenir les initiatives de parrainage par des organismes établis
		(+) 2.3.3.2 c) Participer à la réflexion sur l'entrepreneuriat culturel dans le secteur des arts et documenter les incidences du modèle de l'artiste entrepreneur, notamment sur les conditions de vie et de pratique de l'interprète et du chorégraphe indépendant°
(+) 2.3.3.3 Appuyer les artistes et les compagnies dans leurs stratégies de développement de nouveaux modèles organisationnels ou de nouveaux modèles d'affaires	2.3.3.3 a) Développer des formations sur les nouveaux modèles organisationnels et sur des modèles d'affaires adaptés à la danse	
2.3.4 Favoriser une réflexion sur les modèles de gouvernance adaptés aux organismes en danse	2.3.4.1 Planter des modes de gouvernance adaptés à la diversité des organismes en danse	2.3.4.1 a) Documenter les modèles de gouvernance et organiser des activités d'information et de formation
	(+) 2.3.4.2 Faire reconnaître la diversité des modèles en danse (mission, taille, moyens, statut juridique)	(+) 2.3.4.2 a) Partager les résultats d'un premier recensement de modèles atypiques en danse, mené dans le cadre du chantier des relations professionnelles
		(+) 2.3.4.2 b) Étudier les structures organisationnelles et les modèles de gouvernance appliqués dans les milieux communautaires ou alternatifs, dont les coopératives, et évaluer leurs avantages et inconvénients pour la danse sur le plan organisationnel, économique et juridique

Légende

(+) et italique : ajouts ou modifications au Plan directeur

* : préoccupation des personnes participant au lac à l'épaule (printemps 2016)

° : préoccupation des groupes de discussion (hiver-printemps 2016)

Énoncés en gras : proposition considérée comme une priorité d'action lors du Rendez-vous annuel (octobre 2016)

2. Déploiement organisationnel

ORIENTATION 2. 3 : FAVORISER L'INNOVATION ORGANISATIONNELLE

Stratégies	Actions	Moyens
SUITE 2.3.4 Favoriser une réflexion sur les modèles de gouvernance adaptés aux organismes en danse	(+) 2.3.4.3 <i>Reconnaître l'existence de modèles organisationnels innovants en danse (ex. : organismes de services et modèles atypiques) et les consolider</i>	(+) 2.3.4.3 a) <i>Revoir à la hausse le financement de ces organisations basées sur le partage des ressources et de l'offre de services</i>
2.3.5 Permettre l'émergence d'organismes nécessaires à l'évolution du secteur de la danse	2.3.5.1 Permettre l'émergence d'organismes assumant des missions nécessaires à l'évolution du secteur	2.3.5.1 a) Augmenter les fonds alloués à la discipline
	(+) 2.3.5.2 <i>Répondre au manque de soutien des artistes et des compagnies à l'étape de la production</i>	(+) 2.3.5.2 a) <i>Évaluer les capacités organisationnelles et financières du secteur de répondre aux besoins et soutenir le développement d'approches ou de modèles novateurs</i>
	(+) 2.3.5. <i>Reconnaître les besoins en soutien organisationnel des artistes sans distinction générationnelle</i>	(+) 2.3.5.3 a) <i>Documenter les besoins comblés ou non comblés par les différents modèles organisationnels existants en danse (cartographie)[°]</i>
		(+) 2.3.5.3 b) <i>Évaluer les moyens de mieux soutenir les artistes émergents, intermédiaires et à mi-carrière (ex. : modèles organisationnels innovants, formes diverses d'accompagnement, accueil en résidence prolongée ou intégration à des organismes existants, etc.)</i>
		(+) 2.3.5.3 c) <i>Soutenir le développement d'organismes ou de structures organisationnelles dont les missions ou les services sont nécessaires à l'évolution du secteur : conservation et mise en valeur des patrimoines de la danse, soutien à la production ou bureau de production, cellules de recherche et de création, laboratoires de recherche en numérique, etc.</i>

Légende

(+) et italique : ajouts ou modifications au Plan directeur

* : préoccupation des personnes participant au lac à l'épaule (printemps 2016)

[°] : préoccupation des groupes de discussion (hiver-printemps 2016)

Énoncés en gras : proposition considérée comme une priorité d'action lors du Rendez-vous annuel (octobre 2016)

3. Déploiement auprès des publics

ORIENTATION 3.1 : PERMETTRE À LA DANSE DE RENCONTRER SES PUBLICS

Stratégies	Actions	Moyens
3.1.1 Assurer la circulation de spectacles de danse professionnelle sur l'ensemble du territoire québécois	3.1.1.1 Renforcer l'intervention des diffuseurs spécialisés et des festivals de danse	3.1.1.1 a) Reconnaître les besoins spécifiques des diffuseurs spécialisés et des festivals à portée internationale en danse 3.1.1.1 b) Accroître leur financement en conséquence (capacités d'accueil, de présentation des spectacles et d'investissement en coproduction; opérations et outils marketing; activités de développement des publics, etc.) 3.1.1.1 c) Mettre en place des mesures permettant une coordination accrue des actions des diffuseurs en danse (calendrier et choix de programmations, stratégies de promotion et de développement des publics, calendriers de tournée, etc.)
	(+) 3.1.1.2 Encourager les collaborations et les partenariats entre les diffuseurs spécialisés et les diffuseurs pluridisciplinaires dans l'établissement de leurs programmations et calendriers d'accueil des spectacles de danse	3.1.1.2 a) Soutenir la mise en place de mécanismes de concertation facilitant la planification de tournées moins fragmentées
3.1.2 Diversifier l'offre de spectacles de danse présentés au public québécois	3.1.2.1 Diversifier et accroître l'offre de spectacles de danse professionnelle dans les différentes régions du Québec	3.1.2.1 a) Accroître les fonds alloués aux programmes de soutien à l'accueil et à la circulation des artistes et compagnies en danse sur le territoire
	3.1.2.2 Renforcer l'intervention des diffuseurs présentant un nombre significatif de spectacles de danse professionnelle en région	3.1.2.2 a) Accroître le financement public aux diffuseurs pluridisciplinaires, notamment par le biais de l'organisme La danse sur les routes du Québec 3.1.2.2 b) Envisager la possibilité d'un statut et d'un financement particuliers pour cette catégorie de diffuseurs pluridisciplinaires
	3.1.2.3 Présenter davantage d'œuvres d'artistes et de compagnies de la relève	3.1.2.3 a) Prévoir dans les programmes de soutien à l'accueil et à la circulation des mesures incitant les diffuseurs à présenter des artistes et des compagnies de la relève à leurs publics (+) 3.1.2.3 b) Documenter la problématique de la diffusion dans le cas des chorégraphes indépendants et des organisations ne disposant pas de structure ou de ressources suffisantes pour supporter ce type d'activités
	(+) 3.1.2.4 Accroître les possibilités des diffuseurs d'offrir à leurs publics des programmations reflétant la diversité de l'offre de spectacles en danse (genres, styles, formes, formats, générations, etc.)	(+) 3.1.2.4 a) Allouer les fonds nécessaires à la présentation d'une offre diversifiée de spectacles de danse sur le territoire
	(+) 3.1.2.5 Assurer une plus grande visibilité des artistes de la relève et de la diversité culturelle dans les vitrines où la danse est à l'honneur°	(+) 3.1.2.5 a) Valider la pertinence de réaliser des vitrines sur la danse dédiées spécifiquement aux artistes de la relève
	(+) 3.1.2.6 Présenter plus régulièrement des spectacles de danse à moyen et à grand déploiement	(+) 3.1.2.6 a) Revoir à la hausse les fonds affectés à la circulation et à la diffusion de ce type de spectacles et soutenir des projets d'accueil regroupant des diffuseurs
3.1.3 Accroître la présentation des spectacles destinés au jeune public	3.1.3.1 Accroître l'accès des jeunes aux spectacles de danse qui leur sont adressés	3.1.3.1 a) Prévoir dans les aides financières les coûts inhérents à l'accueil et à la présentation de spectacles jeunesse (cachets et coûts de plateau versus prix du billet et jauges), ainsi qu'aux déplacements des artistes et des compagnies en danse sur le territoire
		3.1.3.1 b) Permettre, pour la présentation des spectacles destinés aux jeunes, le versement de cachets équivalant à ceux attribués aux spectacles destinés aux adultes
		3.1.3.1 c) Inscrire la fréquentation des spectacles de danse dans les programmes de sorties culturelles des élèves
		3.1.3.1 d) Développer une campagne de promotion des spectacles de danse ciblant directement les jeunes

Légende

(+) et italique : ajouts ou modifications au Plan directeur

* : préoccupation des personnes participant au lac à l'épaule (printemps 2016)

° : préoccupation des groupes de discussion (hiver-printemps 2016)

Énoncés en gras : proposition considérée comme une priorité d'action lors du Rendez-vous annuel (octobre 2016)

3. Déploiement auprès des publics

ORIENTATION 3.1 : PERMETTRE À LA DANSE DE RENCONTRER SES PUBLICS

Stratégies	Actions	Moyens
SUITE 3.1.3 Accroître la présentation des spectacles destinés au jeune public	(+) 3.1.3.2 Augmenter le taux de pénétration de la danse jeune public dans les réseaux de la diffusion au Québec et dans le système scolaire	(+) 3.1.3.2 a) Adapter les mesures existantes et diversifier les moyens d'accroître la place de la danse jeune public dans les réseaux
3.1.4 Renforcer la promotion des spectacles de danse professionnelle	3.1.4.1 Renforcer la fonction marketing des organismes en danse (stratégies et outils de promotion, études de marchés et de publics, etc.)	3.1.4.1 a) Financer une étude des besoins du secteur (formation, ressources et compétences en marketing)
		3.1.4.1 b) Tenir compte, dans l'attribution des subventions aux artistes, aux compagnies et aux diffuseurs en danse, des coûts rattachés à la production d'outils promotionnels ainsi qu'aux activités de promotion, de développement de public et de mise en marché des spectacles de danse
		(+) 3.1.4.1 c) Soutenir la mise en place de stratégies de promotion concertée entre les diffuseurs spécialisés et les diffuseurs pluridisciplinaires
	(+) 3.1.4.2 Reconnaître l'importance des pratiques de communication dans l'amélioration de la visibilité de la danse dans les médias et dans l'espace public	(+) 3.1.4.2 a) Soutenir adéquatement les activités de communication des artistes et des organisations en leur allouant les ressources nécessaires (production de capsules vidéos, orchestration d'une campagne publicitaire dans les médias traditionnels et électroniques, etc.)
	(+) 3.1.4.3 Renforcer les activités de concertation entre les chargés de communication et développer des activités de promotion communes	(+) 3.1.4.3 a) Former un comité de réflexion sur les nouvelles pratiques en communication et en promotion sur le Web et à la télévision
		(+) 3.1.4.3 b) Mettre sur pied un chantier réunissant des expertises internes et externes à la discipline dans l'élaboration de stratégies de promotion adaptées aux pratiques croisées de communication et de marketing sur différents supports
		(+) 3.1.4.3 c) Disposer de moyens nécessaires à la réalisation d'actions conjointes en promotion de la danse
		(+) 3.1.4.3 d) Évaluer la pertinence d'éditer un catalogue des compagnies de danse professionnelle et des chorégraphes indépendants en format papier ou autre°
		(+) 3.1.4.3 e) Développer des stratégies de promotion en partenariat avec différents acteurs (médias, offices du tourisme, chambres de commerce, événements internationaux de promotion du Québec, etc.)
3.1.5 Favoriser l'exploitation des nouvelles plateformes de diffusion numérique	3.1.5.1 Développer l'utilisation des plateformes de diffusion numérique	3.1.5.1 a) Documenter les pratiques et les applications en danse, et élaborer un plan d'action considérant les besoins des producteurs et des diffuseurs en formation, ressources et équipements en technologies numériques
		3.1.5.1 b) Créer un programme adapté à la danse et y allouer les fonds nécessaires
	(+) 3.1.5.2 Faciliter l'usage des technologies numériques dans les pratiques de communication et de promotion de la danse	(+) 3.1.5.2 a) Adapter les pratiques et les modes de promotion et de diffusion du spectacle de danse en fonction des nouvelles habitudes de fréquentation et d'information des publics, et plus particulièrement, des jeunes générations
		(+) 3.1.5.2 b) Développer des expertises en promotion numérique adaptées au secteur de la danse et avoir accès à des ressources humaines compétentes en la matière
		(+) 3.1.5.2 c) Documenter les aspects juridiques rattachés à la promotion de la danse sur le Web et offrir des activités de formation continue et du service-conseil

Légende

(+) et italique : ajouts ou modifications au Plan directeur

* : préoccupation des personnes participant au lac à l'épaule (printemps 2016)

° : préoccupation des groupes de discussion (hiver-printemps 2016)

Énoncés en gras : proposition considérée comme une priorité d'action lors du Rendez-vous annuel (octobre 2016)

3. Déploiement auprès des publics

ORIENTATION 3. 2 : ÉLARGIR LES TERRITOIRES DE LA RENCONTRE AVEC LA DANSE

Stratégies	Actions	Moyens
3.2.1 Multiplier les occasions de contact de la population avec la danse	3.2.1.1 Diversifier et accroître les activités de sensibilisation de la population à la danse professionnelle	3.2.1.1 a) Mettre en œuvre une campagne de sensibilisation à la danse 3.2.1.1 b) Rendre la danse présente dans différents lieux de culture, de vie et de travail (interventions dansées, spectacles in situ, expositions, portes ouvertes, spectacles corporatifs, association à des événements populaires et à des événements à portée sociale ou humanitaire, etc.)
	3.2.1.2 Développer l'accès des enfants des services de garde et des élèves du milieu scolaire à diverses activités permettant le contact avec la danse professionnelle	3.2.1.2 a) Identifier les mesures appropriées pour assurer l'accessibilité et soutenir le développement d'une offre d'activités proposées par les artistes professionnels 3.2.1.2 b) Développer un projet pilote s'inspirant du modèle britannique U.DANCE
	(+) 3.2.1.3 <i>Diversifier les plateformes d'échange et de création avec le public, dont celles en dehors d'un contexte de diffusion**</i>	(+) 3.2.1.3 a) <i>Expérimenter différents modes d'échange avec le public, dont l'ouverture du studio de danse en période de création d'une œuvre</i>
3.2.2 Diversifier et accroître les interventions en médiation culturelle	3.2.2.1 Développer davantage de projets et de savoir-faire en médiation culturelle en danse de même que les connaissances nécessaires à leur réalisation	3.2.2.1 a) Développer des activités de formation continue à la médiation culturelle visant les artistes, les professionnels et les compagnies en danse
		(+) 3.2.2.1 b) Documenter les projets réalisés en danse <i>et faire connaître la diversité des approches</i>
		3.2.2.1 c) Soutenir l'accès à des services-conseils en développement de projets de médiation culturelle
		3.2.2.1 d) Faciliter l'accès à des sources de financement pour les projets de médiation culturelle pour les artistes professionnels et organismes de danse
		(+) 3.2.2.1 e) <i>Créer des parcours d'initiation à l'art chorégraphique en concertation avec les diffuseurs et les offrir à des tarifs accessibles</i>
	(+) 3.2.2.1 f) <i>Varié les stratégies de médiation en exploitant davantage les approches interdisciplinaires développées en danse°</i>	
3.2.2.2 Former des médiateurs spécialisés en danse	3.2.2.2 a) Développer un programme de formation des médiateurs culturels adapté aux spécificités de la danse 3.2.2.2 b) Ouvrir les programmes de bourses au perfectionnement en médiation culturelle en danse 3.2.2.2 c) Explorer les possibilités de stages de formation rémunérés pour les travailleurs salariés en danse	
3.2.2.3 Faciliter l'accès des organismes en danse à des ressources spécialisées en médiation culturelle ainsi qu'à des outils adaptés à la danse	3.2.2.3 a) Admettre ces dépenses dans les demandes de subvention au fonctionnement ou aux projets	
3.2.2.4 Assurer des retombées durables aux interventions en médiation culturelle	3.2.2.4 a) Ouvrir les programmes de soutien à des projets de médiation culturelle s'inscrivant dans la durée	
(+) 3.2.2.5 <i>Reconnaître les activités de médiation culturelle comme pouvant faire partie intégrante d'une mission ou d'une démarche artistique</i>	(+) 3.2.2.5 a) <i>Évaluer les demandes de soutien au fonctionnement ou à projet en tenant compte des activités réalisées ou projetées en médiation culturelle et leur accorder des subventions leur permettant d'atteindre leurs objectifs</i>	
3.2.3 Rendre la danse plus présente dans l'espace public°	(+) 3.2.3.1 <i>Encourager l'offre de manifestations de danse dans des contextes non conventionnels, dans le respect du corps des danseurs et des exigences de la pratique</i>	(+) 3.2.3.1 a) <i>Poursuivre le travail de sensibilisation des artistes, des diffuseurs et des instances subventionnaires aux conditions et aux exigences de ces pratiques (ex. : santé et sécurité au travail, qualité de la présentation ou de l'intervention dansée, etc.)</i>

Légende

(+) et italique : ajouts ou modifications au Plan directeur

* : préoccupation des personnes participant au lac à l'épaule (printemps 2016)

° : préoccupation des groupes de discussion (hiver-printemps 2016)

Énoncés en gras : proposition considérée comme une priorité d'action lors du Rendez-vous annuel (octobre 2016)

3. Déploiement auprès des publics

ORIENTATION 3. 2 : ÉLARGIR LES TERRITOIRES DE LA RENCONTRE AVEC LA DANSE

Stratégies	Actions	Moyens
3.2.4 Étendre le champ d'intervention de la danse à d'autres sphères de la vie sociale	3.2.4.1 Instaurer des projets de danse en partenariat avec des acteurs d'autres domaines d'intervention sociale (éducation, santé, loisir, économie sociale, etc.)	3.2.4.1 a) Faciliter l'accès à du financement public et privé pour ce genre de projet
	(+) 3.2.4.2 <i>Faire reconnaître l'expertise développée en danse dans différentes sphères de la vie sociale</i>	(+) 3.2.4.2 a) <i>Documenter les activités réalisées dans des lieux non dédiés à la danse (hôpitaux, maisons de retraite, centres pour personnes en difficulté, centres pour jeunes, etc.) et leurs retombées</i>

Légende

(+) et italique : ajouts ou modifications au Plan directeur

* : préoccupation des personnes participant au lac à l'épaulé (printemps 2016)

° : préoccupation des groupes de discussion (hiver-printemps 2016)

Énoncés en gras : proposition considérée comme une priorité d'action lors du Rendez-vous annuel (octobre 2016)

3. Déploiement auprès des publics

ORIENTATION 3.3 : CONTRIBUER AU DÉVELOPPEMENT D'UNE CULTURE DE LA DANSE AU QUÉBEC

Stratégies	Actions	Moyens
3.3.1 Accroître et améliorer la place de la danse à l'école	3.3.1.1 Poursuivre le développement de l'enseignement de la danse à l'école et son intégration aux cursus scolaires	3.3.1.1 a) Rendre obligatoire, comme une alternative aux cours d'éducation physique, l'enseignement de la danse à l'école dès le primaire
		3.3.1.1 b) Mettre en œuvre une campagne de sensibilisation à la danse ciblant les enseignants, les parents et les élèves
		(+) 3.3.1.1 c) <i>Renforcer la présence de la danse à l'école en développant des liens plus étroits avec les enseignants</i>
		(+) 3.3.1.1 d) <i>Profiter des engagements du nouveau protocole Culture-Éducation (2013) pour accroître la présence de la danse à l'école</i>
		(+) 3.3.1.1 e) <i>Poursuivre les représentations afin d'obtenir une place pour la danse à la table de concertation Culture-Éducation</i>
3.3.2 Favoriser l'accès à diverses sources de documentation sur la danse	3.3.2.1 Développer des outils de connaissance et d'appréciation de la danse adaptés à différentes catégories de publics	3.3.2.1 a) Créer un programme d'aide spécifique à l'édition et à la publication d'ouvrages (écrits et électroniques) sur la danse (magazines, revues, livres, dossiers pédagogiques, brochures, etc.)
		(+) 3.3.2.1 b) <i>S'approprier des technologies numériques afin de développer de nouvelles formes d'accès à la danse (cahiers pédagogiques animés, formules ou jeux interactifs, scénarisation du processus de création, de production et de réception d'une œuvre de danse, etc.)</i>
3.3.3 Accentuer la notoriété de la danse professionnelle du Québec auprès de la population	3.3.3.1 Doter la danse de repères identitaires dans la trame urbaine	3.3.3.1 a) Soutenir en priorité dans les projets d'infrastructures culturels la réalisation de projets de danse
	3.3.3.2 Occuper l'espace public par des événements de danse d'envergure	3.3.3.2 a) Faciliter l'accès à des subventions prenant en compte l'importance des coûts reliés à ce type d'opération dans l'espace public et en assurer la récurrence
	3.3.3.3 Accroître la notoriété des artistes et des compagnies de danse professionnelle auprès de la population québécoise	3.3.3.3 a) Instaurer une formule de reconnaissance annuelle de l'excellence
		3.3.3.3 b) Développer une stratégie concertée de promotion des artistes et de leurs réalisations via les médias traditionnels et les médias sociaux
	(+) 3.3.3.3 c) <i>Multiplier les occasions de mettre en valeur la danse, ses artistes, ses artisans, ses réalisations (ex. : soirée hommage valorisant différents acteurs du secteur de la danse, année dédiée à une œuvre, à une thématique, à un métier ou à une profession, etc.)</i>	
(+) 3.3.3.4 <i>Poursuivre et diversifier les activités favorisant la notoriété de la danse auprès de la population québécoise</i>	(+) 3.3.3.4 a) <i>Faire connaître des figures emblématiques de la danse en leur confiant le rôle de porte-parole dans des événements de valorisation de la danse et, plus largement, des arts et de la culture (ex. : mettre en valeur des compagnies et les artistes en diffusion sur la scène nationale et internationale, souligner les prix accordés à des personnalités de la danse au Québec, etc.)</i>	
3.3.4 Assurer une plus grande présence de la danse dans les différents médias du Québec	3.3.4.1 Gagner une présence significative pour la danse dans les médias écrits et électroniques ^o	3.3.4.1 a) Développer et mettre en œuvre une stratégie déclinant des moyens pour intéresser davantage les médias à la danse professionnelle
		(+) 3.3.4.1 b) <i>Travailler de concert avec une firme de relations de presse pour repositionner la danse dans les médias traditionnels et électroniques</i>
(+) 3.3.4.2 <i>Développer de nouvelles relations de collaboration avec les médias</i>	(+) 3.3.4.2 a) <i>Diversifier les approches et faire preuve d'innovation (ex. : propositions de dossiers en exclusivité; informations d'intérêt relayées aux journalistes et chercheurs affectés aux arts, à la culture et aux affaires publiques, offres d'accompagnement au spectacle, invitations en studio, achats de publicité regroupée, etc.)</i>	

Légende

(+) et italique : ajouts ou modifications au Plan directeur

* : préoccupation des personnes participant au lac à l'épaule (printemps 2016)

^o : préoccupation des groupes de discussion (hiver-printemps 2016)

Énoncés en gras : proposition considérée comme une priorité d'action lors du Rendez-vous annuel (octobre 2016)

4. Déploiement territorial

ORIENTATION 4.1 : MULTIPLIER LES POINTS D'ANCRAGE DE LA DANSE PROFESSIONNELLE SUR LE TERRITOIRE QUÉBÉCOIS

Stratégies	Actions	Moyens
(+) 4.1.1 Assurer le développement de foyers <i>et de pôles</i> de danse professionnelle au Québec*	(+) 4.1.1.1 Multiplier et valoriser les pôles en danse sur le territoire québécois	4.1.1.1 a) Identifier les foyers de danse sur le territoire <i>et les cartographier</i>
		4.1.1.1 b) Élaborer un plan de structuration de pôles régionaux en danse sur dix ans et en soutenir la réalisation
		(+) 4.1.1.1 c) <i>Soutenir l'émergence de pôles de danse professionnelle dans les foyers de danse qui en détiennent le potentiel (équipements, diffuseurs, écoles de danse, bassin de professionnels, etc.)</i>
		(+) 4.1.1.1 d) <i>Soutenir la consolidation des pôles de danse professionnelle existants sur le territoire</i>
	4.1.1.2 Soutenir le développement professionnel des artistes implantés en région	4.1.1.2 a) Accroître les fonds publics disponibles pour le soutien aux artistes et aux organismes en danse, notamment dans le cadre d'ententes entre différents partenaires publics
	4.1.1.3 Développer des projets d'échanges d'expertises entre les professionnels en danse œuvrant sur le territoire	4.1.1.3 a) Implanter un réseau d'information et de communication en danse à l'échelle du Québec (+) 4.1.1.3 b) <i>Soutenir les activités favorisant les échanges d'expertises et le réseautage entre les professionnels œuvrant sur le territoire</i>
	(+) 4.1.1.4 <i>Favoriser la rétention des chorégraphes et des interprètes professionnels sur le territoire</i>	(+) 4.1.1.4 a) <i>Mettre en place des incitatifs favorisant l'implantation et la rétention des artistes professionnels en région</i>
		(+) 4.1.1.4 b) <i>Sensibiliser les intervenants aux défis de développement de la danse professionnelle en région et les inciter à soutenir des initiatives portées par les acteurs des milieux</i>
	(+) 4.1.1.5 <i>Reconnaître le rôle d'agent de changement des interprètes et chorégraphes indépendants, et des organismes de danse dans leurs communautés</i>	(+) 4.1.1.5 a) <i>Encourager et soutenir la prise d'initiatives répondant à différents enjeux de développement et d'ancrage de la danse sur leur territoire</i>
	(+) 4.1.1.6 <i>Reconnaître la complémentarité des pôles et des foyers de danse</i>	(+) 4.1.1.6 a) <i>Sensibiliser les instances subventionnaires à l'importance de soutenir des approches modulées en fonction du niveau de développement des pôles et des foyers de danse sur le territoire</i>
	(+) 4.1.1.7 <i>Favoriser la concertation entre les pôles et les foyers de danse sur le territoire*</i>	(+) 4.1.1.7 a) <i>Accroître et diversifier les occasions d'échanges et de collaborations entre les acteurs de pôles et de foyers de danse sur le territoire</i>
(+) 4.1.1.7 b) <i>Associer des foyers de danse à des projets d'accueil d'artistes et de compagnies de danse professionnelle en résidence ou en diffusion sur le territoire</i>		
(+) 4.1.1.8 Encourager la diversité des approches de la diffusion	(+) 4.1.1.8 a) <i>Développer des plateformes alternatives de diffusion, tenant compte de la diversité des démarches et des besoins identifiés sur le territoire (ex. : plateformes consacrées à des œuvres achevées, plateformes de présentation de laboratoires, de courtes œuvres, etc.)</i>	
	(+) 4.1.1.8 b) <i>Soutenir la création d'événements ou de festivals en danse comportant une programmation en danse et des activités connexes (perfectionnement, classes de maître, conférences, etc.)</i>	
(+) 4.1.1.9 <i>Encourager les collaborations et les partenariats avec d'autres secteurs d'activités de la vie culturelle et sociale</i>	(+) 4.1.1.9 a) <i>Développer des projets sollicitant la collaboration et la contribution d'acteurs œuvrant dans d'autres domaines culturels et sociaux</i>	
(+) 4.1.1.10 <i>Reconnaître le développement de la danse professionnelle comme un champ spécifique d'intervention des conseils régionaux de la culture et des instances municipales</i>	(+) 4.1.1.10 a) <i>Améliorer et diversifier les moyens d'intervention des conseils régionaux de la culture et des instances municipales en développement professionnel et en professionnalisation des artistes et travailleurs en danse de leurs communautés</i>	
(+) 4.1.1.11 <i>Développer une vision d'ensemble de l'occupation du territoire</i>	(+) 4.1.1.11 a) <i>Mobiliser les acteurs et les partenaires concernés dans l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan d'action</i>	
	(+) 4.1.1.11 b) <i>Travailler à l'articulation d'une stratégie concertée de développement des publics de la danse sur le territoire</i>	

Légende

(+) et italique : ajouts ou modifications au Plan directeur

* : préoccupation des personnes participant au lac à l'épaule (printemps 2016)

° : préoccupation des groupes de discussion (hiver-printemps 2016)

Énoncés en gras : proposition considérée comme une priorité d'action lors du Rendez-vous annuel (octobre 2016)

4. Déploiement territorial

ORIENTATION 4.1 : MULTIPLIER LES POINTS D'ANCRAGE DE LA DANSE PROFESSIONNELLE SUR LE TERRITOIRE QUÉBÉCOIS

Stratégies	Actions	Moyens	
4.1.2 Accentuer la présence et la mobilité des artistes et des professionnels en danse sur le territoire	4.1.2.1 Faciliter l'accueil des artistes et des professionnels dans les localités du Québec	4.1.2.1 a) Développer un réseau de résidences sur le territoire du Québec	
		4.1.2.1 b) Mettre en place des programmes de résidences et y allouer les fonds nécessaires	
		(+) 4.1.2.1 c) <i>Développer une offre de résidences de moyenne ou de longue durée dans les lieux de diffusion sur le territoire</i>	
		(+) 4.1.2.1 d) <i>Diversifier et pérenniser l'offre de résidences sur le territoire en y injectant les fonds nécessaires</i>	
	4.1.2.2 Favoriser la mobilité des artistes et des professionnels en danse sur l'ensemble du territoire du Québec	4.1.2.2 a) Mettre en place des mesures de soutien à la mobilité d'emploi des artistes et des professionnels sur le territoire québécois	
		4.1.2.2 b) Accroître les bourses de déplacement et de perfectionnement des artistes et des professionnels en danse	
	4.1.2.3 Doter les régions du Québec d'installations et d'équipements conformes aux exigences de la danse		4.1.2.3 a) Établir un diagnostic des besoins de la danse en équipements et installations
			4.1.2.3 b) Élaborer un plan de développement des installations et des équipements requis pour la danse professionnelle sur le territoire du Québec
			4.1.2.3 c) Soutenir la mise en œuvre du plan de développement des installations et des équipements
(+) 4.1.2.3 d) <i>Accroître le nombre d'équipements adaptés à la danse sur le territoire</i>			
(+) 4.1.2.3 e) <i>Sensibiliser les intervenants aux défis de développement de la danse professionnelle en région et les inciter à soutenir des initiatives mises sur pied par les acteurs des milieux</i>			
4.1.3 Tisser des ponts entre les professionnels et les amateurs de la danse	4.1.3.1 Susciter des projets de collaborations et d'échanges entre les acteurs de la danse professionnelle et les écoles de loisirs, ainsi qu'avec les intervenants en pratiques amateurs et semi-professionnelles (spectacles annuels, festivals, activités parascolaires, camps d'été, etc.) sur le territoire	4.1.3.1 a) Dresser un inventaire des structures, intervenants et activités en danse offerts en parascolaire sur le territoire	
		4.1.3.1 b) Faciliter l'accès à des subventions pour ce genre de projets	
4.1.4 Circonscrire le champ des pratiques de la danse au Québec	4.1.4.1 Mieux connaître le champ des pratiques de la danse au Québec	4.1.4.1 a) Cartographier le champ des pratiques de la danse au Québec (pratiques amateurs, scolaires, sociales, commerciales, etc.)	
		(+) 4.1.4.1 b) <i>Diffuser la cartographie établie par le CAC auprès des différentes instances de soutien au développement de la danse sur le territoire et voir à en assurer une mise à jour régulière</i>	

Légende

(+) et italique : ajouts ou modifications au Plan directeur

* : préoccupation des personnes participant au lac à l'épaule (printemps 2016)

° : préoccupation des groupes de discussion (hiver-printemps 2016)

Énoncés en gras : proposition considérée comme une priorité d'action lors du Rendez-vous annuel (octobre 2016)

4. Déploiement territorial

ORIENTATION 4.2 : ACCROÎTRE LE DÉVELOPPEMENT ET LE RAYONNEMENT DE LA DANSE QUÉBÉCOISE HORS DES FRONTIÈRES DU QUÉBEC

Stratégies	Actions	Moyens
4.2.1 Accentuer la présentation et la circulation des productions québécoises au Canada et à l'étranger	4.2.1.1 Accroître le nombre et la diversité des productions québécoises en danse présentées au Canada et à l'étranger	4.2.1.1 a) Mettre en place de nouvelles mesures de soutien au développement des marchés canadiens et étrangers, et à la tournée internationale
		4.2.1.1 b) Accroître le soutien financier dédié à l'accueil et à la circulation des spectacles québécois de danse dans les autres provinces canadiennes
		4.2.1.1 c) Assurer un soutien accru et constant à la diffusion internationale des spectacles de danse
		(+) 4.2.1.1 d) <i>Documenter, par une étude, l'évolution de la danse québécoise sur la scène canadienne et internationale</i>
4.2.2 Assurer une présence et une mobilité accrues des artistes et des professionnels en danse à l'échelle nationale et internationale	4.2.2.1 Assurer aux diffuseurs des autres provinces canadiennes les moyens nécessaires à l'accueil et à la présentation de spectacles de danse professionnelle	4.2.2.1 a) Sensibiliser les gestionnaires d'infrastructures culturelles aux exigences de la danse professionnelle
		4.2.2.1 b) Accroître les fonds disponibles pour les projets de mise aux normes ou d'accès à des installations et équipements conformes aux exigences de la danse dans les autres provinces canadiennes
		4.2.2.1 c) Soutenir le développement de foyers de danse à l'échelle canadienne
		4.2.2.2 Intervenir de façon soutenue en développement de marchés sur les scènes canadienne et internationale
		4.2.2.2 a) Assurer l'accès des compagnies et des chorégraphes indépendants à des ressources et compétences en développement de marchés
		4.2.2.2 b) Soutenir l'élaboration de stratégies de développement de marchés fondées sur une connaissance appropriée des différents marchés
		(+) 4.2.2.2 c) <i>Soutenir financièrement, sur une base récurrente, le travail des agents de diffusion en danse, y compris leurs activités de prospection et de promotion de leurs artistes ou compagnies dans les marchés, vitrines, missions, etc. °</i>
		(+) 4.2.2.2 d) <i>Consolider les marchés existants et en développement sur la scène canadienne et internationale et en ouvrir de nouveaux pour la danse</i>
4.2.2.3 Se doter d'outils promotionnels efficaces dans un contexte de concurrence mondialisée et de développement accéléré des technologies numériques		4.2.2.3 a) Développer un plan de promotion soutenue de la danse québécoise sur les marchés canadiens et étrangers
		4.2.2.3 b) Revoir à la hausse les subventions aux organismes de danse couvrant les communications et les activités de promotion
		4.2.2.3 c) Mettre en place un plan d'action et d'investissement pour assurer le virage numérique
4.2.2.4 Faciliter l'accès à des fonds pour la traduction, nécessaires au développement des affaires et au réseautage international		4.2.2.4 a) Mettre en place une mesure permanente d'aide à la traduction pour les actions nécessaires à la promotion, au développement des affaires et au réseautage international
4.2.2.5 Accroître les possibilités de déplacements et de séjours des artistes et des professionnels hors du Québec		4.2.2.5 a) Centraliser l'information disponible sur les possibilités de séjours hors du Québec (stages, résidences, accès à des studios, expériences de travail, festivals, activités de perfectionnement, de promotion, etc.)
		4.2.2.5 b) Augmenter les fonds disponibles pour les programmes de déplacement et le perfectionnement à l'extérieur du Québec
4.2.2.6 Faciliter l'accès des jeunes artistes et des compagnies à des ressources-conseils en développement et en gestion de carrière dans un contexte d'internationalisation de la danse		4.2.2.6 a) Formaliser et soutenir financièrement une offre de services-conseils en développement professionnel hors Québec

Légende

(+) et italique : ajouts ou modifications au Plan directeur

° : préoccupation des groupes de discussion (hiver-printemps 2016)

* : préoccupation des personnes participant au lac à l'épaule (printemps 2016)

Énoncés en gras : proposition considérée comme une priorité d'action lors du Rendez-vous annuel (octobre 2016)

4. Déploiement territorial

ORIENTATION 4.2 : ACCROÎTRE LE DÉVELOPPEMENT ET LE RAYONNEMENT DE LA DANSE QUÉBÉCOISE HORS DES FRONTIÈRES DU QUÉBEC

Stratégies	Actions	Moyens
SUITE 4.2.2 Assurer une présence et une mobilité accrues des artistes et des professionnels en danse à l'échelle nationale et internationale	4.2.2.7 Organiser des missions dans le reste du Canada et à l'étranger pour les artistes et les professionnels en danse (repérage, formation, perfectionnement, promotion, projets d'échanges, etc.)	4.2.2.7 a) Développer une offre de missions hors des frontières du Québec touchant différentes pratiques en danse 4.2.2.7 b) Offrir un soutien financier aux organisateurs et aux participants à ces missions
	(+) 4.2.2.8 Faire reconnaître le rôle essentiel de la fonction d'agent de diffusion dans la chaîne et dans l'économie de la danse	(+) 4.2.2.8 a) <i>Faciliter l'embauche d'agents de diffusion dans les compagnies et tout organisme au service des chorégraphes indépendants</i>
4.2.3 Accroître les possibilités de coproductions canadiennes et étrangères	4.2.3.1 Permettre à un plus grand nombre d'organismes québécois en danse de constituer des joueurs significatifs en coproduction	4.2.3.1 a) Mettre en place des programmes de soutien à la coproduction canadienne et étrangère et y allouer les fonds nécessaires
		(+) 4.2.3.1 b) <i>Rétablir la mesure d'aide à la coproduction internationale du CALQ*°</i>
		(+) 4.2.3.1 c) <i>Inclure le soutien à la coproduction dans les programmes de financement des activités de création, de production, de circulation et de diffusion de la danse</i>
		(+) 4.2.3.1 d) <i>Tenir compte, dans l'évaluation des demandes de soutien à la coproduction, de la nature de l'engagement des parties concernées et des calendriers de production des demandeurs</i>
4.2.4 Faciliter l'accueil et la circulation de productions canadiennes et étrangères sur le territoire québécois	4.2.4.1 Permettre aux diffuseurs et aux événements à dimension internationale en danse d'accueillir plus régulièrement, et en nombre significatif, des spectacles étrangers d'envergure	4.2.4.1 a) Accroître les fonds alloués à l'accueil de spectacles étrangers et à leur circulation sur le territoire québécois
	4.2.4.2 Soutenir les efforts en promotion et en développement de public touchant les artistes et les spectacles canadiens	4.2.4.2 a) Accroître les fonds alloués à l'accueil de spectacles et à la promotion des artistes canadiens sur la scène québécoise
4.2.5 Accroître et diversifier les occasions d'échanges en réciprocité	4.2.5.1 Accroître et diversifier les modes d'échanges en réciprocité : stages, résidences, ateliers, colloques, projets de recherche, etc.	4.2.5.1 a) Faciliter l'accès à du soutien financier pour l'accueil au Québec d'artistes, de formateurs, de chercheurs et de travailleurs en provenance d'autres provinces canadiennes et de l'étranger
		4.2.5.1 b) Allouer les fonds et les ressources nécessaires à la réalisation d'un plus grand nombre de projets d'échanges en réciprocité
		(+) 4.2.5.1 c) <i>Effectuer un travail de suivi auprès des compagnies concernant les retombées des ajustements apportés à la procédure et aux règles (ministères de l'Immigration et du Revenu) concernant l'accueil de travailleurs non résidents</i>
		(+) 4.2.5.1 d) <i>Inclure la dimension de la réciprocité dans les programmes d'action internationale des ministères concernés au Québec et au Canada et adopter des mesures facilitant les échanges</i>
4.2.6 Encourager la représentation des artistes, des professionnels et des organismes du Québec au sein des réseaux canadiens et internationaux en danse	4.2.6.1 Assurer la présence d'artistes, de professionnels et d'organismes en danse du Québec dans les réseaux et événements d'échanges disciplinaires sur les scènes canadienne et internationale°	4.2.6.1 a) Faciliter l'accès à des fonds pour l'organisation, au Québec et ailleurs au Canada, de colloques, congrès et événements à dimension internationale
		4.2.6.1 b) Faciliter les échanges d'informations entre les organismes de danse et les conseillers et attachés culturels du réseau des délégations, consulats et ambassades
		4.2.6.1 c) Développer des projets en partenariat avec les conseillers culturels à l'étranger et des attachés culturels dans les consulats et ambassades présents sur le territoire

Légende

(+) et italique : ajouts ou modifications au Plan directeur

* : préoccupation des personnes participant au lac à l'épaule (printemps 2016)

° : préoccupation des groupes de discussion (hiver-printemps 2016)

Énoncés en gras : proposition considérée comme une priorité d'action lors du Rendez-vous annuel (octobre 2016)

4. Déploiement territorial

ORIENTATION 4.2 : ACCROÎTRE LE DÉVELOPPEMENT ET LE RAYONNEMENT DE LA DANSE QUÉBÉCOISE HORS DES FRONTIÈRES DU QUÉBEC

Stratégies	Actions	Moyens
4.2.7 Renforcer la contribution des instances diplomatiques québécoises et canadiennes au développement et au rayonnement de la danse québécoise hors des frontières du Québec	4.2.7.1 Accroître la capacité d'intervention pour la danse des instances diplomatiques canadiennes et québécoises	4.2.7.1 a) Encourager et soutenir les initiatives des instances diplomatiques canadiennes et québécoises favorisant la diffusion, la circulation, la promotion et la reconnaissance de la danse québécoise
	4.2.7.2 Doter le secteur de la danse québécoise d'un plan d'action canadienne et internationale	4.2.7.2 a) Intégrer dans le plan d'action canadienne et internationale toutes les dimensions du déploiement territorial de la danse (échanges en réciprocité, présentation et circulation, promotion, coproduction, partenariats, etc.)
		4.2.7.2 b) Soutenir la réflexion des organismes en danse sur leur développement hors Québec et dans l'élaboration du plan d'action canadienne et internationale
		4.2.7.2 c) S'assurer de la participation active et du soutien financier des instances subventionnaires et gouvernementales à la mise en œuvre du plan d'action canadienne et internationale
		(+) 4.2.7.2 d) <i>Dresser un état des lieux de la diffusion de la danse québécoise sur la scène canadienne et internationale, dans un contexte de transformation des pratiques des programmeurs, de diversification des réseaux, de resserrement des budgets ou de repli sur les marchés intérieurs, etc.</i>
(+) 4.2.7.2 e) <i>Mettre sur pied un chantier de réflexion, intégrant les instances subventionnaires, sur les stratégies et les moyens à mettre de l'avant (expertises, vitrines, missions, opérations ciblées) dans l'articulation d'un plan concerté en action canadienne et internationale</i>		
(+) 4.2.7.3 <i>Faire valoir l'importance des délégations culturelles et des postes de conseillers culturels dans les grandes capitales pour le positionnement de la danse professionnelle du Québec sur la scène internationale, la consolidation des marchés existants et le développement de nouveaux marchés pour la danse°</i>	(+) 4.2.7.3 a) <i>Renforcer le réseau des délégations culturelles à l'étranger et leur donner les moyens d'agir stratégiquement dans le positionnement des artistes québécois sur la scène internationale</i>	
(+) 4.2.7.4 <i>Rétablir la diplomatie culturelle sur la scène internationale et les postes de conseillers culturels dans les ambassades et bureaux*°</i>	(+) 4.2.7.4 a) <i>Doter les bureaux et les ambassades des ressources détenant les compétences, les connaissances et les moyens nécessaires à l'exercice de leur fonction</i>	

Légende

(+) et italique : ajouts ou modifications au Plan directeur

* : préoccupation des personnes participant au lac à l'épaule (printemps 2016)

° : préoccupation des groupes de discussion (hiver-printemps 2016)

Énoncés en gras : proposition considérée comme une priorité d'action lors du Rendez-vous annuel (octobre 2016)

5. Déploiement disciplinaire

ORIENTATION 5.1 : INVESTIR PLUS ET MIEUX EN DANSE

Stratégies	Actions	Moyens	
5.1.1 Accroître les fonds publics destinés à la danse*°	5.1.1.1 Accroître les niveaux des aides publiques en fonction des exigences et des standards internationaux avec lesquels doit composer le secteur de la danse professionnelle pour lui assurer un développement durable	5.1.1.1 a) Réaliser une étude sur les coûts liés aux activités de recherche, création, production et diffusion	
		5.1.1.1 b) Établir et mettre en œuvre une stratégie concertée d'investissements publics en danse visant à combler un retard historique et à lui assurer un développement durable	
	(+) 5.1.1.2 Protéger les enveloppes dédiées à la danse dans les conseils des arts et poursuivre les efforts de consolidation de sa chaîne de valeur		(+) 5.1.1.2 a) <i>Instaurer des critères d'évaluation et des mécanismes de répartition des fonds qui tiennent compte des défis de consolidation de la chaîne de valeur en danse (recherche, création, production, promotion, développement de public, diffusion, formation et conservation)</i>
			(+) 5.1.1.2 b) <i>Assurer un suivi de l'évolution du financement public en danse, dans un contexte de transformation des modèles de financement des arts et des programmes</i>
			(+) 5.1.1.2 c) <i>Renouveler en les bonifiant les fonds spéciaux alloués au Conseil des arts et des lettres du Québec dans les retombées du Plan directeur et les rendre permanents*°</i>
	(+)	5.1.1.3 Renouveler les stratégies et les arguments en faveur d'investissements conséquents de la part des pouvoirs publics	(+) 5.1.1.3 a) <i>Documenter les retombées économiques et sociales de la danse*</i>
(+) 5.1.1.3 b) <i>Développer un discours commun sur les apports et contributions de la danse à la société°</i>			
(+)	5.1.1.4 Renforcer le leadership du RQD en représentation et en concertation dans les dossiers en arts, éducation et culture, formation continue et perfectionnement, et dans tout autre secteur d'activités influençant l'évolution du secteur de la danse (ex. technologies numériques, recherche et développement, infrastructure, action internationale, etc.)	(+) 5.1.1.4 a) <i>Doter le RQD des ressources nécessaires au déploiement de son champ d'intervention en représentation et concertation</i>	
5.1.2 Comblent le retard historique en matière de financement public de la danse	5.1.2.1 Comblent le retard historique en matière de financement public de la danse	(+) 5.1.2.1 a) <i>Documenter les forces et les faiblesses de l'infrastructure de la danse et se doter d'un plan d'intervention engageant les différents paliers de gouvernement dans sa mise en œuvre</i>	
5.1.3 Adapter les formes d'aides et les programmes de soutien publics aux spécificités de la danse	5.1.3.1 Assurer la refonte des formes d'aides et des programmes de soutien destinés à la danse	5.1.3.1 a) Procéder à la refonte nécessaire des formes d'aides et des programmes bénéficiant à la danse	
		(+) 5.1.3.1 b) <i>Poursuivre le travail de veille concernant les transformations des politiques et des modèles de financement des arts, documenter les répercussions sur le secteur de la danse et en informer les acteurs concernés</i>	
		(+) 5.1.3.1 c) <i>Disposer des informations nécessaires à l'évaluation des répercussions des nouvelles politiques et programmes sur le financement de la danse</i>	
		(+) 5.1.3.1 d) <i>Adapter les grilles d'évaluation des projets de tournées en fonction des marchés, des territoires et des réseaux ainsi que des contextes et pratiques de rémunération des programmeurs</i>	
		(+) 5.1.3.1 e) <i>Adapter les programmes de financement public afin de rendre admissibles différents modèles d'organisation, incluant la diversité de leurs statuts juridiques (ex. : organismes à but lucratif, coopératives, groupes ad hoc, mutuelles, etc.)</i>	
		(+) 5.1.3.1 f) <i>Développer des mesures de soutien à l'emploi répondant aux défis organisationnels et économiques du secteur de la danse°</i>	

Légende

(+) et italique : ajouts ou modifications au Plan directeur

* : préoccupation des personnes participant au lac à l'épaule (printemps 2016)

° : préoccupation des groupes de discussion (hiver-printemps 2016)

Énoncés en gras : proposition considérée comme une priorité d'action lors du Rendez-vous annuel (octobre 2016)

5. Déploiement disciplinaire

ORIENTATION 5.1 : INVESTIR PLUS ET MIEUX EN DANSE

Stratégies	Actions	Moyens
5.1.4 Diversifier les sources d'investissement en danse	5.1.4.1 Développer la capacité des organismes en danse de diversifier leurs revenus	5.1.4.1 a) Accroître les fonds disponibles pour assurer aux organismes en danse les moyens et les ressources nécessaires à la diversification de leurs revenus autonomes (levées de fonds, commandites, etc.)
		5.1.4.1 b) Documenter l'impact de Placements culture sur le secteur de la danse et mettre en place des mesures de rattrapage
		5.1.4.1 c) Assurer la mise en place d'un outil collectif de soutien à la collecte de fonds
		(+) 5.1.4.1 d) <i>Encourager par différents moyens, dont des mesures incitatives fiscales, le développement du mécénat et l'élargissement de la communauté de soutien à la danse°</i>
	5.1.4.2 Encourager les Québécois à investir dans les arts et la culture	5.1.4.2 a) Mener une campagne gouvernementale de promotion du mécénat dans les arts et la culture s'accompagnant de nouvelles mesures fiscales
	(+) 5.1.4.3 <i>Sensibiliser les pouvoirs publics aux difficultés d'accès au financement privé ainsi qu'aux mesures gouvernementales d'appariement pour la majorité des organismes en danse</i>	(+) 5.1.4.3 a) <i>Dresser un bilan des activités de financement privé en danse, en mesurer les coûts et les retombées, en incluant l'apport des mesures gouvernementales d'appariement, sur le secteur et l'économie de la danse°</i>
		(+) 5.1.4.3 b) <i>Moduler le critère de diversification des sources de financement en fonction des capacités et possibilités des organisations d'avoir accès à du financement privé, y compris sur les plateformes de sociofinancement : mission, taille, régions d'activités et rayons d'action, réputation ou reconnaissance publiques, ressources humaines et financières</i>
(+) 5.1.4.3 c) <i>Documenter la situation des organismes en danse concernant l'obtention ou non d'un statut d'organisme de bienfaisance au fédéral</i>		
(+) 5.1.4.4 <i>Encourager l'État à mettre en place des mesures fiscales adaptées à la danse</i>	(+) 5.1.4.4 a) <i>Développer des mesures incitatives fiscales encourageant la fréquentation des spectacles de danse°</i>	

Légende

(+) et italique : ajouts ou modifications au Plan directeur

* : préoccupation des personnes participant au lac à l'épaule (printemps 2016)

° : préoccupation des groupes de discussion (hiver-printemps 2016)

Énoncés en gras : proposition considérée comme une priorité d'action lors du Rendez-vous annuel (octobre 2016)

5. Déploiement disciplinaire

ORIENTATION 5.2 : OFFRIR DES FORMATIONS CORRESPONDANT AUX PLUS HAUTS STANDARDS DE QUALITÉ

Stratégies	Actions	Moyens
5.2.1 Garantir la qualité et la sécurité des enseignements en contexte de loisir et de formation préparatoire	5.2.1.1 Établir des standards de qualité pour les enseignements dispensés en contexte de loisir et de formation préparatoire	5.2.1.1 a) Donner suite aux conclusions et recommandations issues de l'étude du MCCCFC sur les besoins de formation continue en enseignement de la danse dans les écoles du Québec et assurer la cohérence et le suivi des mesures et programmes
		5.2.1.1 b) Lier l'obtention des permis d'enseignement en danse à une certification des programmes d'enseignement en danse et à une qualification des compétences du personnel enseignant
		5.2.1.1 c) Instaurer des normes de santé et de sécurité dans les écoles et les centres de loisirs dans les municipalités, et voir à ce qu'elles soient appliquées
		5.2.1.1 d) Publier une brochure d'information à large diffusion sur les conditions exigées pour l'enseignement de la danse en contexte de loisir et de formation préparatoire
		(+) 5.2.1.1 e) <i>Offrir des activités de formation axées sur la pédagogie et la didactique de l'enseignement de la danse aux enseignants œuvrant en contexte de loisirs ou de préparatoire</i>
	5.2.1.2 Développer des programmes de formation en enseignement de la danse adaptés à la diversité des besoins, des contextes d'exercice et des clientèles visés	
5.2.1.2 b) Assurer la complémentarité des formations (initiale et continue) en enseignement de la danse et l'établissement d'un système cohérent de reconnaissances (BAA spécialisé, certificat, accréditation, etc.)		
5.2.1.2 c) Établir une politique d'équivalence tenant compte de l'expérience acquise par la pratique professionnelle		
5.2.1.2 d) Explorer les possibilités de formation rémunérée pour les enseignants salariés		
5.2.1.3 Faire en sorte que l'enseignement de la danse en milieu scolaire soit dispensé par des spécialistes détenant un baccalauréat en enseignement de la danse qui mène à un brevet d'enseignement		5.2.1.3 a) Faire un travail soutenu de représentation auprès du MELS s'accompagnant d'une campagne de sensibilisation auprès des groupes de personnes concernées (parents, directeurs d'école, etc.)
5.2.2 Assurer le continuum de la formation en danse	(+) 5.2.2.1 Structurer une filière continue de formation en danse <i>en considérant les réalités et les besoins sur le territoire</i> [°]	5.2.2.1 a) Soutenir les travaux de la table de concertation en formation initiale de niveau supérieur en danse visant à identifier et à mettre en œuvre des mesures de structuration
		5.2.2.1 b) Procéder à l'identification des écoles pouvant se qualifier dans la filière de formation et les doter des moyens nécessaires
		(+) 5.2.2.1 c) <i>Réactiver la table de concertation en formation de la danse avec le MCC et le MEQ afin d'assurer la qualité des enseignements de la danse et de structurer une filière de la formation</i>
		(+) 5.2.2.1 d) <i>Soutenir financièrement les écoles professionnelles afin qu'elles puissent répondre adéquatement à leur mandat de formation des formateurs en danse sur le territoire</i>
		(+) 5.2.2.1 e) <i>Mettre sur pied un groupe de réflexion réunissant des artistes, des formateurs et des institutions autour des défis auxquels la formation professionnelle doit pouvoir répondre</i>
		(+) 5.2.2.1 f) <i>Faire un état des lieux des enseignements de la danse au Québec (loisirs, préparatoire, préuniversitaire, initial de niveau supérieur et universitaire)</i>

Légende

(+) et italique : ajouts ou modifications au Plan directeur

* : préoccupation des personnes participant au lac à l'épaule (printemps 2016)

° : préoccupation des groupes de discussion (hiver-printemps 2016)

Énoncés en gras : proposition considérée comme une priorité d'action lors du Rendez-vous annuel (octobre 2016)

5. Déploiement disciplinaire

ORIENTATION 5. 2 : OFFRIR DES FORMATIONS CORRESPONDANT AUX PLUS HAUTS STANDARDS DE QUALITÉ

Stratégies	Actions	Moyens
5.2.3 Assurer aux institutions de formation initiale de niveau supérieur en danse les moyens d'être concurrentielles à l'échelle canadienne et internationale	5.2.3.1 Réunir les conditions d'une formation technique et artistique répondant aux plus hauts standards de qualité	5.2.3.1 a) Mettre en place une filière de formation assurant une préparation adéquate des aspirants à une formation professionnelle en danse
		5.2.3.1 b) Procéder à une évaluation des conditions requises pour répondre aux exigences d'une formation professionnelle concurrentielle
		5.2.3.1 c) Accroître les fonds destinés aux institutions de formation initiale de niveau supérieur ainsi qu'aux écoles devant s'inscrire dans la filière de formation en danse
		(+) 5.2.3.1 d) <i>Poursuivre le travail de sensibilisation des pouvoirs publics aux conditions requises pour atteindre les plus hauts standards de qualité en formation professionnelle au Québec</i>
	5.2.3.2 Adapter les programmes de formation initiale de niveau supérieur en création chorégraphique en fonction des exigences actuelles de la profession	5.2.3.2 a) Établir un profil actualisé des compétences nécessaires à l'exercice de la profession de chorégraphe
		5.2.3.2 b) Mettre sur pied un comité de travail alimentant le travail d'adaptation des programmes, et tenant en compte l'étude du RQD sur la situation du chorégraphe et l'exercice de la profession
(+) 5.2.3.2 c) <i>Documenter les pratiques et les tendances actuelles en création et en formation chorégraphiques au Québec et hors Québec</i>		
(+) 5.2.3.3 <i>Poursuivre l'actualisation de la formation professionnelle des danseurs en réponse aux transformations des conditions et des exigences des pratiques de la danse°</i>	(+) 5.2.3.3 a) <i>Inscrire la dimension entrepreneuriale et la gestion des ressources humaines dans la formation du chorégraphe ou de l'artiste porteur de projet artistique°</i>	
	(+) 5.2.3.3 b) <i>Inclure dans la formation initiale de niveau supérieur en interprétation la gestion des relations interpersonnelles et contractuelles°</i>	
5.2.4 Permettre l'acquisition de compétences nécessaires à l'exercice des professions essentielles en danse	5.2.4.1 Renforcer l'acquisition de connaissances en histoire de la danse, en histoire de l'art et sur le patrimoine québécois de la danse, dans les programmes de formation initiale de niveau supérieur en danse	5.2.4.1 a) Intégrer ces exigences dans les cursus scolaires et rendre obligatoire la fréquentation d'un nombre significatif de spectacles de danse
		5.2.4.2 Ouvrir les programmes de formation professionnelle en conception et techniques de scène aux pratiques et aux exigences de la danse
	5.2.4.2 a) Inscrire dans les cursus scolaires la fréquentation de spectacles de danse, ainsi que des cours ou des stages d'initiation aux techniques et esthétiques développées en danse	5.2.4.2 b) Offrir des activités de formation continue et de perfectionnement s'adressant aux jeunes professionnels issus des écoles de formation en arts de la scène
		5.2.4.3 Assurer la mise à jour des programmes de formation professionnelle et des approches pédagogiques en danse, en fonction de l'évolution des techniques et pratiques esthétiques
	5.2.4.3 b) Encourager et soutenir financièrement des échanges réguliers avec d'autres institutions de formation professionnelle au Canada et à l'étranger (stages, accueil, etc.)	
	(+) 5.2.4.4 <i>Actualiser le modèle de concertation du milieu culturel en formation continue et en perfectionnement professionnel</i>	(+) 5.2.4.4 a) <i>Poursuivre le travail d'actualisation du modèle de concertation avec les acteurs du milieu culturel et les représentants des pouvoirs publics rattachés à l'emploi, la formation et le perfectionnement des travailleurs en culture</i>
		(+) 5.2.4.4 b) <i>Ajuster les fonds publics alloués à la formation continue en réponse à l'évolution du milieu culturel et à la diversification des besoins en professionnalisation et en perfectionnement des artistes et travailleurs en culture</i>
		(+) 5.2.4.4 c) <i>Trouver des alternatives à la disparition de sources de financement à la formation continue et au perfectionnement (ex. : FDRCMO)</i>

Légende

(+) et italique : ajouts ou modifications au Plan directeur

* : préoccupation des personnes participant au lac à l'épaule (printemps 2016)

° : préoccupation des groupes de discussion (hiver-printemps 2016)

Énoncés en gras : proposition considérée comme une priorité d'action lors du Rendez-vous annuel (octobre 2016)

5. Déploiement disciplinaire

ORIENTATION 5.2 : OFFRIR DES FORMATIONS CORRESPONDANT AUX PLUS HAUTS STANDARDS DE QUALITÉ

Stratégies	Actions	Moyens
SUIITE 5.2.4 Permettre l'acquisition de compétences nécessaires à l'exercice des professions essentielles en danse	(+) 5.2.4.5 Répondre à la diversification des besoins en formation continue et en perfectionnement en danse	(+) 5.2.4.5 a) Offrir des activités de formation continue et de perfectionnement venant pallier l'absence de formation initiale ou spécialisée dans les fonctions de chorégraphe, directeur des répétitions, gestionnaire de projets, agent de communications, agent de diffusion, etc.
		(+) 5.2.4.5 b) Adapter l'offre en formation continue et perfectionnement en réponse à la transformation des pratiques de la danse (ex. : intégration des technologies numériques à la formation, création, production, promotion, développement de publics et de marchés, programmation et diffusion; nouveaux modèles d'organisation et de gestion de projets; interdisciplinarité et interactivité, etc.)
		(+) 5.2.4.5 c) Renforcer le travail de concertation entre les organismes offrant des activités de formation continue et de perfectionnement en danse, et entre le RQD et les partenaires du Comité de formation continue sur l'île de Montréal et des conseils régionaux de la culture
5.2.5 Assurer l'accès à des espaces et à des équipements conformes aux exigences d'une formation professionnelle en danse	5.2.5.1 Doter les institutions de formation initiale de niveau supérieur en danse d'espaces et d'équipements conformes aux exigences de la formation dispensée	5.2.5.1 a) Inscrire les institutions de formation initiale de niveau supérieur dans un plan d'infrastructures pour la danse à l'échelle du Québec
		5.2.5.1 b) Accroître les fonds disponibles permettant aux institutions de procéder à l'amélioration, ou à la mise aux normes, des espaces et des équipements dont elles disposent actuellement.
5.2.6 Favoriser la formation des concepteurs et autres collaborateurs artistiques aux spécificités de la danse	5.2.6.1 Développer un programme de formation spécialisée à l'intention des directeurs des répétitions	5.2.6.1 a) Procéder à l'établissement du profil de compétences du directeur des répétitions
		5.2.6.1 b) Soutenir l'implantation d'un programme de formation spécialisée en direction des répétitions
	5.2.6.2 Évaluer les possibilités d'offrir une formation spécialisée pour la profession d'agent de diffusion en danse	5.2.6.2 a) Documenter les pratiques et les apports de l'agent de diffusion à l'évolution et au rayonnement des compagnies en danse sur les scènes canadiennes et internationales
5.2.6.2 b) Procéder à l'élaboration d'une charte de compétences et d'un profil de profession de l'agent de diffusion en danse		
	(+) 5.2.6.3 Développer une relève d'agents de diffusion en danse	(+) 5.2.6.3 a) Offrir des stages rémunérés et des activités de mentorat

Légende

(+) et italique : ajouts ou modifications au Plan directeur

* : préoccupation des personnes participant au lac à l'épaule (printemps 2016)

° : préoccupation des groupes de discussion (hiver-printemps 2016)

Énoncés en gras : proposition considérée comme une priorité d'action lors du Rendez-vous annuel (octobre 2016)

5. Déploiement disciplinaire

ORIENTATION 5.3 : DÉVELOPPER LE MARCHÉ DE L'EMPLOI EN DANSE

Stratégies	Actions	Moyens
5.3.1 Faciliter l'insertion au marché du travail des jeunes professionnels et des diplômés des écoles de formation professionnelle en danse	5.3.1.1 Offrir aux finissants des écoles professionnelles et aux danseurs en début de carrière des possibilités d'expériences de travail rémunérées (postes d'apprentis, stages, etc.) au sein d'organismes professionnels de danse d'ici et d'ailleurs	5.3.1.1 a) Évaluer la capacité d'accueil des organismes de danse et les implications financières et organisationnelles, ainsi que les possibilités de financement
		5.3.1.1 b) Mettre en place un service d'offres et d'encadrement assurant la réalisation et le suivi de ces expériences de travail
		(+) 5.3.1.1 c) <i>Évaluer la situation de l'emploi des nouvelles générations d'artistes en danse et définir les moyens d'assurer leur développement professionnel et leur rétention dans le secteur</i>
		(+) 5.3.1.1 d) <i>Développer différents types des mesures de soutien et d'intégration à l'emploi pour les finissants des écoles professionnelles et les danseurs en début de carrière</i>
5.3.2 Intéresser les jeunes, les étudiants en formation et les artistes en exercice aux diverses possibilités de faire carrière en danse	5.3.2.1 Faire connaître aux jeunes, aux étudiants et aux artistes la diversité des carrières qu'offre la danse	5.3.2.1 a) Développer des outils et des activités de promotion des métiers et professions en danse
	(+) 5.3.2.2 <i>Valoriser les emplois en danse et les caractéristiques de ces emplois°</i>	(+) 5.3.2.2 a) <i>Réaliser des tournées d'information dans les écoles de formation professionnelle et préprofessionnelle (cégeps) sur les différents métiers en danse et les conditions de travail dans les organisations du secteur</i>
5.3.3 Faciliter la transition et la reconversion de carrière des artistes en danse dans des métiers connexes	5.3.3.1 Faciliter la reconversion de carrière des artistes dans des métiers connexes en danse	5.3.3.1 a) Mettre en place des mesures de soutien aux études pour les artistes en reconversion de carrière dans des fonctions de gestion
		(+) 5.3.3.1 b) <i>Présenter des expériences positives de reconversion de carrière d'artistes dans des professions ou métiers connexes à la danse ainsi que dans d'autres secteurs d'activités reliées à la culture, la gestion des arts, l'éducation, la santé, etc.</i>
		(+) 5.3.3.1 c) <i>Adapter les programmes d'études aux besoins et aux profils d'artistes effectuant un retour aux études</i>
	5.3.3.2 Accroître les capacités d'intervention du CRTD en intégration et transition de carrière	5.3.3.2 a) Augmenter les ressources financières du CRTD 5.3.3.2 b) Inciter les danseurs, et plus largement les membres de la communauté de la danse, à cotiser au CRTD
5.3.4 Intéresser les professionnels des sphères de la gestion aux possibilités de carrière en danse	5.3.4.1 Sensibiliser les institutions de formation en arts et en gestion aux possibilités de carrière en danse	5.3.4.1 a) Rendre l'information disponible auprès des professeurs chargés de préparer les étudiants à la vie professionnelle 5.3.4.1 b) Offrir des séances d'information à l'intérieur des cours de préparation à la vie professionnelle
	5.3.4.2 Développer le marché de l'emploi en danse	5.3.4.2 a) Documenter l'étendue des postes à pourvoir en danse et en chiffrer les coûts
		5.3.4.2 b) Évaluer les retombées d'une augmentation des fonds destinés aux activités de recherche, création, production, diffusion, en création d'emplois dans le secteur, notamment pour les interprètes
		5.3.4.2 c) Créer des incitatifs à l'embauche et à la rétention de ressources spécialisées en danse pour des postes artistiques et administratifs à combler
		5.3.4.2 d) Réaliser une étude sur le transfert actuel et potentiel des expertises en danse dans d'autres domaines d'activités culturelles et sociales, et en évaluer les retombées économiques

Légende

(+) et italique : ajouts ou modifications au Plan directeur

* : préoccupation des personnes participant au lac à l'épaule (printemps 2016)

° : préoccupation des groupes de discussion (hiver-printemps 2016)

Énoncés en gras : proposition considérée comme une priorité d'action lors du Rendez-vous annuel (octobre 2016)

5. Déploiement disciplinaire		
ORIENTATION 5. 4 : DÉVELOPPER LE DOMAINE DE CONNAISSANCES DE LA DANSE		
Stratégies	Actions	Moyens
5.4.1 Reconnaître la danse professionnelle comme un domaine spécifique de savoirs et d'expertises	5.4.1.1 Cultiver et partager les connaissances, les savoirs et les expertises développés en danse (techniques, esthétiques, pédagogiques, organisationnels, thérapeutiques, scientifiques)	5.4.1.1 a) Élaborer un plan d'action permettant de structurer ce domaine de connaissances et d'en faire valoir la richesse et l'étendue 5.4.1.1 b) Évaluer les possibilités de créer des chaires de recherche en danse
	(+) 5.4.1.2 Développer un regard et une pensée critique sur le travail chorégraphique	(+) 5.4.1.2 a) Encourager les écrits sur le travail chorégraphique, organiser des rencontres et des séminaires et inscrire cet objectif dans la formation professionnelle des interprètes et des chorégraphes (+) 5.4.1.2 b) Offrir des activités de formation à l'intention des journalistes et chroniqueurs affectés à la couverture des activités en arts et en culture°
5.4.2 Faciliter l'accès à la diversité des savoirs développés en danse	5.4.2.1 Encourager la collecte des savoirs développés et transmis oralement à plusieurs générations d'interprètes et de chorégraphes par des formateurs sur le point de prendre leur retraite	5.4.2.1 a) Mettre en place un programme dédié à la production de traces écrites, sonores et visuelles de ces savoirs pratiques, ainsi qu'à leur diffusion
	5.4.2.2 Faciliter l'accès aux études et aux ouvrages produits en danse sur des sujets divers (entraînement et santé du danseur, processus de création, techniques spécialisées en mouvement, approches stylistiques et esthétiques, etc.)	5.4.2.2 a) Soutenir de manière récurrente le travail de recensement et de référencement à des fins de consultations utiles et aisées
5.4.3 Permettre l'enrichissement de ce domaine de connaissances	5.4.3.1 Encourager les travaux de recherche sur la danse et en diffuser les résultats	5.4.3.1 a) Accroître les fonds dédiés à la recherche et à la production d'ouvrages sur la danse
		(+) 5.4.3.1 b) Mieux soutenir la recherche en danse, notamment par la promotion de la bourse Iro-Valaskakis-Tembeck et la création d'autres bourses de doctorat°
5.4.4 Reconnaître et encourager le transfert des expertises dans d'autres disciplines ou domaines d'activités	(+) 5.4.4.1 Encourager la recherche interdisciplinaire sur la danse	(+) 5.4.4.1 a) Documenter les retombées des savoirs et savoir-faire de la danse sur d'autres secteurs d'activités artistiques (cirque, théâtre, interdisciplinarité) et sociales (loisirs, sports, santé, psychopédagogie, économie sociale, etc.)
	(+) 5.4.4.2 Favoriser le partage des expertises et savoirs développés en danse avec d'autres domaines d'activités artistiques, culturelles et sociales	(+) 5.4.4.2 a) Participer à des colloques et autres activités permettant le transfert des compétences et expertises développées en danse (ex. : santé et sécurité, techniques d'entraînement, approches thérapeutiques, formation continue et perfectionnement, médiation artistique et culturelle, nouveaux modèles organisationnels, méthodes de conservation et de mise en valeur du patrimoine chorégraphique, etc.)°
5.4.5 Assurer une veille d'informations stratégiques sur la danse	5.4.5.1 Produire et diffuser des informations stratégiques sur le secteur de la danse	5.4.5.1 a) Mettre en place un outil d'information et de veille et le doter des ressources
	(+) 5.4.5.2 Assurer la circulation et la mise en commun des informations résultant du travail de veille effectué par différents acteurs du milieu	(+) 5.4.5.2 a) Documenter les différentes initiatives de veille en danse et développer des modes et outils efficaces de partage et de diffusion des informations
5.4.6 Encourager le partage des savoirs et des expertises en danse	(+) 5.4.6.1 Favoriser le partage de connaissances entre les milieux universitaires (départements de danse) et les praticiens, et entre les différents secteurs de pratique de la danse	(+) 5.4.6.1 a) Évaluer la pertinence de réactiver le projet d'un Observatoire de la danse en réunissant autour du rapport de l'INRS les principaux acteurs concernés dans les universités et les secteurs de pratique de la danse
	(+) 5.4.6.2 Créer des ponts entre les écoles professionnelles de danse et les praticiens s'identifiant à d'autres genres, traditions et styles de danse	(+) 5.4.6.2 a) Associer les directions artistiques et pédagogiques des écoles professionnelles et des départements de danse dans les universités aux travaux de réflexion du comité du RQD sur la diversité artistique en danse
		(+) 5.4.6.2 b) Répertoire les initiatives, d'ici et d'ailleurs, favorisant la reconnaissance et le partage des savoirs et savoir-faire en enseignement, formation, entraînement et modes de transmission

Légende

(+) et italique : ajouts ou modifications au Plan directeur

* : préoccupation des personnes participant au lac à l'épaule (printemps 2016)

° : préoccupation des groupes de discussion (hiver-printemps 2016)

Énoncés en gras : proposition considérée comme une priorité d'action lors du Rendez-vous annuel (octobre 2016)

5. Déploiement disciplinaire		
ORIENTATION 5.5 : FAIRE VIVRE LE PATRIMOINE DE LA DANSE		
Stratégies	Actions	Moyens
5.5.1 Faire connaître la richesse du répertoire chorégraphique québécois	5.5.1.1 Encourager les projets visant à remonter ou à revisiter les œuvres des répertoires québécois et canadien en danse	5.5.1.1 a) Adapter les programmes de soutien à la production et à la diffusion, ou les critères d'évaluation, pour ce type de projets
5.5.2 Constituer le patrimoine de la danse québécoise	5.5.2.1 Constituer un répertoire d'œuvres chorégraphiques québécoises	5.5.2.1 a) Documenter les pratiques de conservation et de transmission des œuvres chorégraphiques (systèmes de notation, enregistrements vidéos, journaux de bord, legs, etc.) et déterminer les moyens appropriés pour constituer un répertoire québécois
		(+) 5.5.2.1 b) <i>Poursuivre le travail de recherche et d'expérimentation visant la reconstitution et la transmission des œuvres de danse comme patrimoine vivant et en partager les résultats par différents moyens</i>
5.5.3 Développer une culture de la conservation et de la mise en valeur du patrimoine de la danse	5.5.3.1 Définir les composantes du patrimoine de la danse au Québec et les enjeux qui y sont associés	5.5.3.1 a) Dresser, avec la collaboration de spécialistes, un état de la situation du secteur en matière d'archivage, de conservation et de mise en valeur du patrimoine de la danse
		5.5.3.2 b) Établir un plan d'action permettant de constituer et d'enrichir de façon continue le patrimoine de la danse
		(+) 5.5.3.1 c) <i>Procéder à l'élaboration d'un cadre d'intervention en réponse aux constats et défis relevés dans l'état des lieux du patrimoine en danse</i>
	5.5.3.2 Encourager les pratiques d'archivage, de conservation, de mise en valeur du patrimoine de la danse québécoise	5.5.3.2 a) Créer des incitatifs financiers donnant accès aux moyens, ressources et expertises nécessaires
		5.5.3.2 b) Produire un guide concernant les principes, les outils et les pratiques en matière d'archivage, de conservation et de mise en valeur du patrimoine de la danse
		5.5.3.2 c) Développer un programme d'activités de formation continue en la matière
		(+) 5.5.3.2 d) <i>Développer une mesure donnant aux organismes et aux artistes accès à des ressources et des expertises nécessaires au travail d'archivage, de conservation et de mise en valeur de leur patrimoine artistique et documentaire</i>
(+) 5.5.3.3 <i>Sensibiliser les artistes à l'importance de léguer leurs archives°</i>	(+) 5.5.3.3 a) <i>Solliciter la collecte et la mise en valeur de pièces d'archives (ex. : exposition, album collectif, publications, etc.)</i>	
	(+) 5.5.3.3 b) <i>Encourager et soutenir des activités d'information, de partage de savoirs et d'expertises en archivage, collectionnement, constitution et gestion de fonds d'archives, interprétation et transmission des œuvres</i>	
	(+) 5.5.3.3 c) <i>Offrir des services et des outils (guides, services-conseils, mesures d'accompagnement, etc.)</i>	
5.5.4 Faciliter l'accès à l'histoire et au patrimoine de la danse	5.5.4.1 Mettre à contribution les connaissances et les expertises des milieux de l'audiovisuel, du cinéma, de la muséologie et des archives en matière de conservation et de mise en valeur du patrimoine de la danse	(+) 5.5.4.1 a) Développer des projets avec les milieux muséal, archivistique, de l'audiovisuel et du cinéma (ex. : élaboration d'un cadre d'intervention, outils, colloques, activités de formation, partenariats, etc.)
		5.5.4.1 b) Mettre en place un fonds de soutien à la numérisation des archives des organismes en danse et des œuvres chorégraphiques sur support vidéo
		(+) 5.5.4.1 c) <i>Documenter les pratiques et les techniques visant à contrer l'obsolescence des supports visuels et technologiques servant à archiver et à conserver différents éléments du patrimoine de la danse à valeur historique, chorégraphique et artistique</i>
	5.5.4.2 Donner accès au patrimoine de la danse à la population québécoise	5.5.4.2 a) Développer des activités de mise en circulation et de valorisation du patrimoine de la danse
		5.5.4.2 b) Accroître les formes de soutien aux initiatives de mise en circulation et en valeur du patrimoine de la danse
	(+) 5.5.4.3 <i>Assurer la structuration du domaine d'intervention voué à la conservation, à l'interprétation, à la mise en valeur et à la circulation des patrimoines de la danse</i>	(+) 5.5.4.3 a) <i>Explorer différents scénarios visant à accroître l'impact des interventions en conservation et en mise en valeur du patrimoine de la danse et à combler les lacunes</i>
		(+) 5.5.4.3 b) <i>Financer et soutenir à long terme les initiatives de documentation et de transmission du patrimoine de la danse°</i>
(+) 5.5.4.3 c) <i>Soutenir adéquatement et dans la continuité les organisations qui œuvrent à la conservation, à l'interprétation, à la mise en valeur et à la circulation du patrimoine de la danse</i>		

Légende

(+) et italique : ajouts ou modifications au Plan directeur

* : préoccupation des personnes participant au lac à l'épaule (printemps 2016)

° : préoccupation des groupes de discussion (hiver-printemps 2016)

Énoncés en gras : proposition considérée comme une priorité d'action lors du Rendez-vous annuel (octobre 2016)

Annexe 2 - Participants aux rencontres tenues dans le cadre de l'actualisation du Plan directeur de la danse professionnelle au Québec 2011-2021 – PHASE 2 (2016-2021)

Conseil d'administration 2016-2017 du RQD

Harold Rhéaume – Président
Catherine Tardif - Vice-présidente
Lük Fleury - Vice-président
Caroline Gravel – Secrétaire
Fannie Bellefeuille – Trésorière
Tessa Goulet
David Albert-Toth
Geneviève Duong
Denis Bergeron, remplacé en cours de mandat par Adrien Bussy
Angélique Willkie
Caroline Laurin-Beaucage
Véronique Roy

Direction générale du RQD

Lorraine Hébert (jusqu'en août 2016)
Fabienne Cabado (depuis septembre 2016)

Groupes de discussion

Équipe du RQD : Virginie Desloges, Lorraine Hébert, Judith Lessard-Bérubé, Coralie Muroi, Dominic Simoneau. (2016/02/26)

Participants au groupe de discussion « déploiement artistique » : Jasmine Catudal, Claudia Chan Tak, Christine Charles, Sophie Corriveau, Ellen Furey, Alexandra 'Spicey' Landé, Hélène Langevin, Caroline Laurin-Beaucage, Jean-Sébastien Lourdais, Jacques Poulin-Denis, Peter Trosztmer. Observatrice : Lorraine Hébert. (2016/03/21)

Participants au groupe de discussion « déploiement organisationnel » : François Bellefeuille, Rachel Billet, Kathy Casey, Karyne Doucet-Larouche, Miriam Ginestier, Thierry Huard, George Krump, David Lavoie, Parise Mongrain, Sébastien Provencher, Mickaël Spinnhirny, Claudia St-Georges, Anne Thériault, Jamie Wright. Observateurs : Lorraine Hébert, Lük Fleury, Coralie Muroi. (2016/04/01)

Participants au groupe de discussion « déploiement auprès des publics et territoires » : Marie Bernier, Olivier Bertrand, Adrien Bussy, Fabienne Cabado, Maya Daoud, Stéphanie Hinton, Maud Mazo-Rothenbühler, Raphaëlle Perreault, Daniel Soulières, Michael Toppings. Observatrices : Tessa Goulet, Lorraine Hébert, Coralie Muroi. (2016/04/11)

Participants au groupe de discussion « déploiement disciplinaire » : Susan Alexander, Paule Beaudry, Emmanuelle Bourassa-Beaudoin, Sophie Breton, Véronique Clément, Danièle Desnoyers, Frédérique Doyon, Geneviève Dussault, Lise Gagnon, Hélène Leclair, Sophie Michaud, Helen Simard, Georges-Nicolas Tremblay, Angélique Willkie. Observatrices : Lorraine Hébert, Coralie Muroi. (2016/04/12)

Participants subventionneurs : Ann-Jannick Lépine (Ville de Sherbrooke), Caroline Lussier (CAC), Sylvianne Martineau (CAM), Réjean Perron (CALQ), Ingrid Vallus (réseau Accès Culture). (2016/06/03)

Lac-à-l'épaule : *Conseil d'administration* : Fannie Bellefeuille, Denis Bergeron, Lucie Boissinot, Lük Fleury, Tessa Goulet, Harold Rhéaume, David Rancourt, Catherine Tardif, David Albert-Toth. *Invités* : Pierre Des Marais, Francine Gagné, Steve Huot, Alix Laurent, Aurélie Pédron, Pierre-Paul Savoie, Fabienne Cabado. *RQD* : Lorraine Hébert, Coralie Muroi. (2016/06/16)

Rendez-vous annuel des membres (22 octobre 2016) (73 personnes)

DÉPLOIEMENT ARTISTIQUE

Animateur-rapporteur : Caroline Gravel
Secrétaire : Harold Rhéaume

Alejandro De Leon
Alexandra 'Spicey' Landé, Compagnie de Danse
Ebnfloh
Andrea Nino
Andrew Turner
Caroline Gravel
Francine Gagné, Circuit-Est centre chorégraphique
Geneviève Smith-Courtois
Gerard Reyes
Hanna Sybille Müller
Harold Rhéaume, Le fils d'Adrien danse
Jane Mappin
Lucy Fandel
Lucy M. May
Maria (Mantia) Papathanasiou
Pierre-Paul Savoie, PPS Danse
Sophie Corriveau
Victoria May

DÉPLOIEMENT ORGANISATIONNEL

Animateur-rapporteur : Tessa Goulet
Secrétaire : George Krump

Anne-Flore de Rochambeau
Amélie Rajotte, LORGANISME
Caroline Laurin Beaucage, LORGANISME
Claudia St-Georges, Daniel Léveillé Danse
David Lavoie, Festival TransAmériques
Denis Bergeron, Prom'Art
George Krump
Gilles Savary, Fortier Danse-Création
Miriam Ginestier, Studio 303
*Olivier Bertrand, La Chapelle Scènes Contemporaines
Sebastien Provencher
Susan Alexander, Ballet Divertimento
*Tau S. Bui, Festival TransAmériques
Tessa Goulet, Le Carré des Lombes
Valérie Lessard
Yves Rocray

DÉPLOIEMENT AUPRÈS DES PUBLICS

Animateur-rapporteur : Lük Fleury
Secrétaire : Maud Mazo-Rothenbühler

*Anouk Leblanc-Dominguez
Ariane Boulet, Je suis Julio
Bailey Eng, Public
Dena Davida, Tangente
Kim Sanh-Chau, Public
Lise Gagnon, Fondation Jean-Pierre Perreault
Lük Fleury, BIGICO
Maud Mazo-Rothenbühler, Danse-Cité
Mickaël Vitali, Van Grimde Corps secrets
Nika Stein
Stéphanie Fromentin

DÉPLOIEMENT TERRITORIAL

Animateur-rapporteur : Geneviève Duong
Secrétaire : Dominic Simoneau

Cassandra Lescarbeau
Chantal Caron, Fleuve | Espace danse
Claire Molinot, Par B.L.eux
Dominic Simoneau
Eric Potvin, Ville de Montréal Public réseau Accès culture
Fabien Piché
Gabrielle Bertrand- Lehouillier
Genevieve Duong
Martin Faucher, Festival TransAmériques
Paul Caskey, CCOV
Paule Beaudry, La DSR
Stephanie Hinton, FÔVE DIFFUSION
Steve Huot, La Rotonde/Maison pour la danse de Québec/EDQ
Suzanne Gagnon

DÉPLOIEMENT DISCIPLINAIRE

Animateur-rapporteur : Lucie Boissinot
Secrétaire : Sophie Michaud

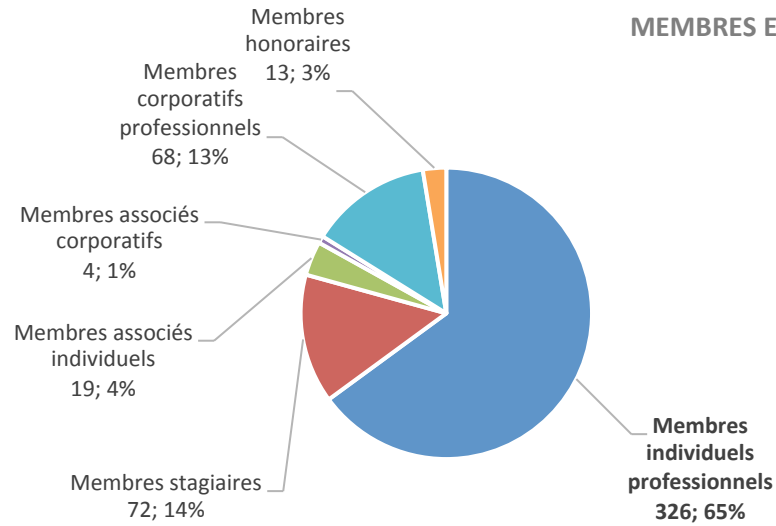
Andrew Tay
Christine Cyr, Ballet Divertimento
Eduardo Ruiz Vergara
Francois Bellefeuille, Circuit-Est centre chorégraphique
Geneviève Dussault, UQAM
Irène Galesso, Académie de danse d'Outremont
Lucie Boissinot
Lyne Binette, L'École de danse de Québec
Myriam Saad
*Pablo Matos, La Machinerie
Sandrine Martel-Laferrrière
Sarah Bronsard
Sophie Michaud
*Stella Andreatta, Académie de danse d'Outremont
Thierry Huard

En italique : animation et secrétariat

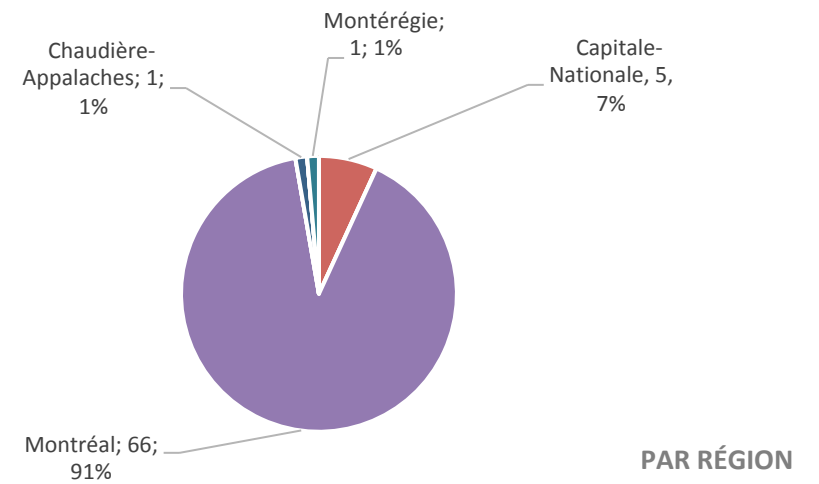
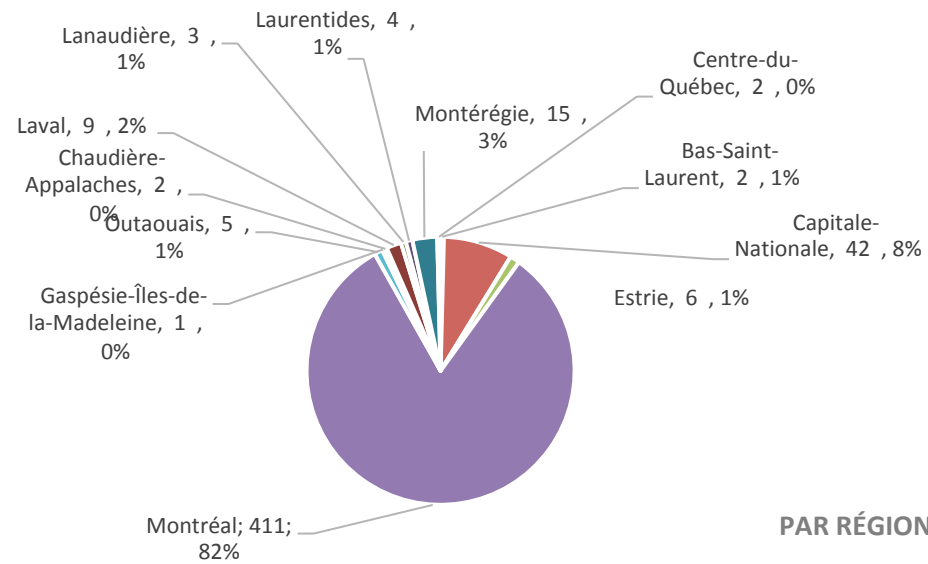
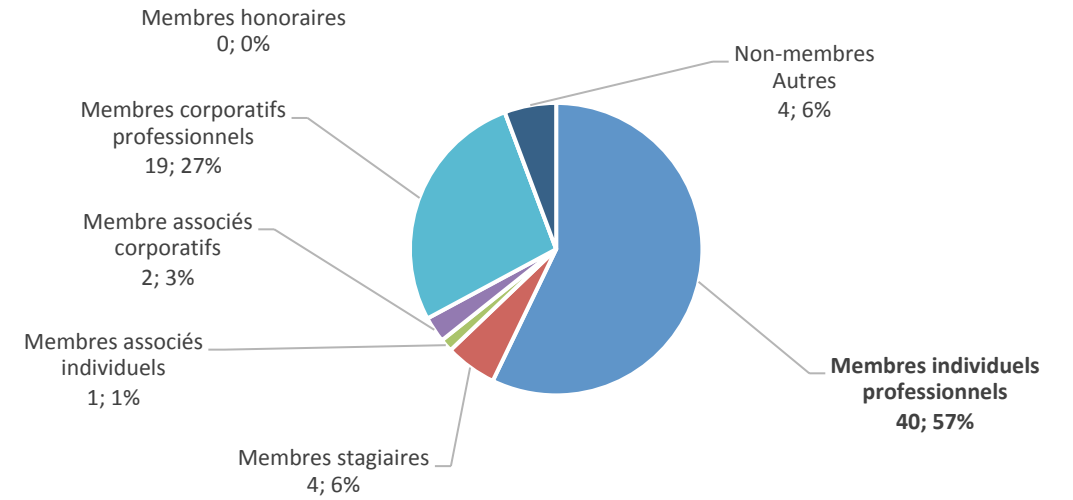
*Non membre, lors du Rendez-vous annuel des membres

Membership du RQD et participation au Rendez-vous annuel des membres 2016

MEMBRES EN 2016-2017



PARTICIPANTS AUX ATELIERS - RDV ANNUEL RQD 2016



Étude réalisée pour le Regroupement québécois de la danse (RQD)
avec le soutien du Conseil des arts et des lettres du Québec



Conseil
des arts
et des lettres
du Québec